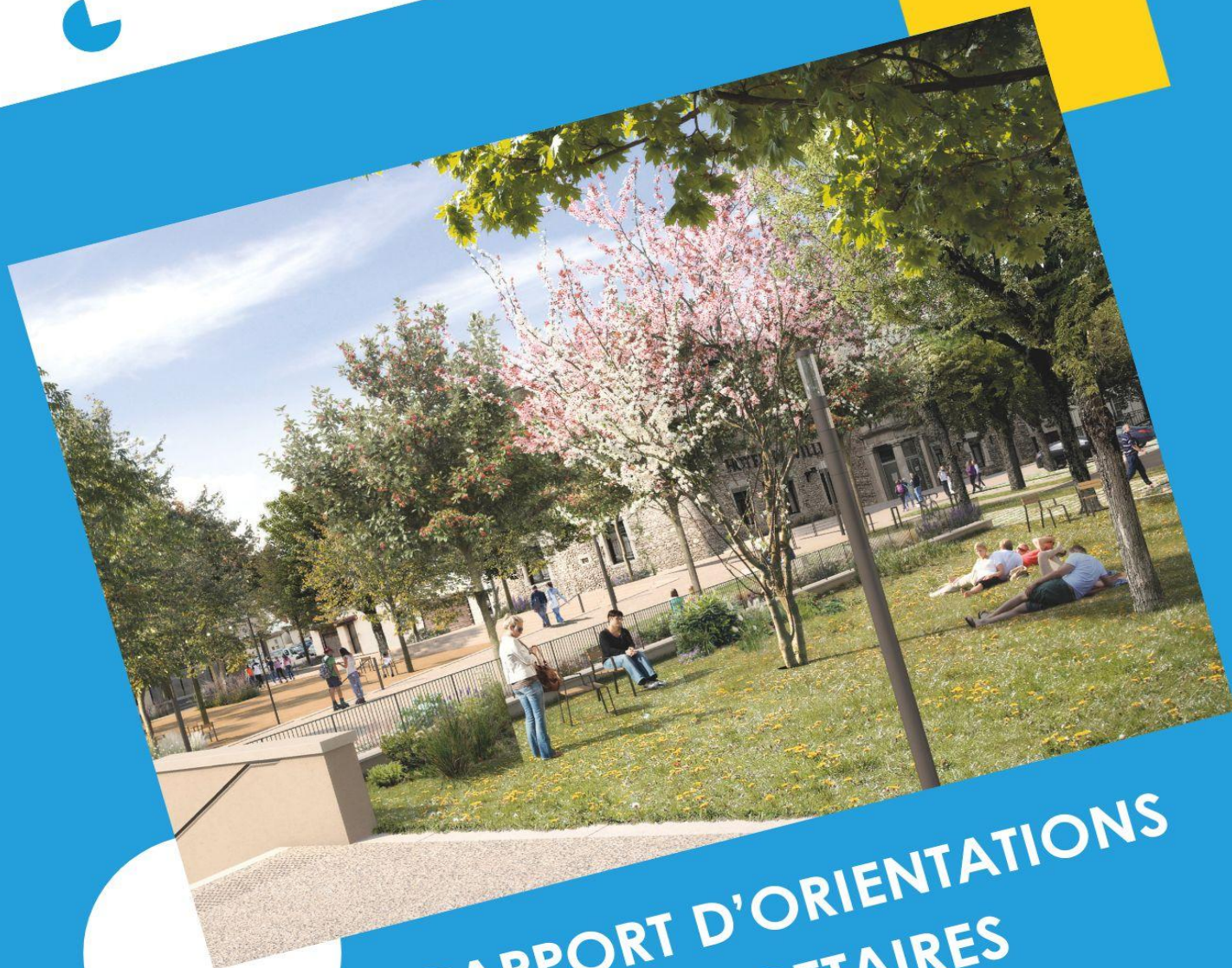




RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2026



www.ville-amberieuenbugey.fr



Ville d'Ambérieu-en-Bugey

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL 2025_06_09-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

SOMMAIRE

- Page 3 : **Préambule**
- Page 4 : **Analyse économique et budgétaire**
 - Page 4 : Contexte économique international
 - Page 7 : Contexte économique zone Euro
 - Page 8 : Contexte économique national
 - Page 9 : Projet de Loi de finances 2026
- Page 13 : **Analyse Rétrospective 2022 – 2025 du Budget principal**
 - Page 13 : Fonctionnement
 - Page 32 : Investissement
- Page 37 : **Analyse et résultats 2025 du Budget principal Section Fonctionnement**
- Page 43 : **Les éléments prévisionnels 2026 du Budget principal**
 - Page 43 : Fonctionnement
 - Page 45 : Investissement
- Page 47 : **Les éléments structurants de la dette : Les annuités • Le remboursement du capital • Le remboursement des intérêts • Le capital restant dû**
- Page 50 : **Les perspectives d'évolution 2025 – 2029**
- Page 56 : **Lexique**

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des Conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de celle-ci.

ANALYSE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL¹

Les prévisions de croissance mondiale, à 3,0 % en 2025 et 3,1 % en 2026, ont été révisées à la hausse. En effet, la hausse des droits de douane a été anticipée, les droits de douane effectifs ont baissé, les conditions financières se sont améliorées et certains grands pays ont connu une expansion budgétaire. Au niveau mondial, l'inflation devrait reculer mais aux États-Unis, elle devrait rester supérieure à l'objectif. Les risques baissiers dus à la possibilité d'un relèvement des droits de douane, à l'incertitude accrue et aux tensions géopolitiques persistent. Rétablir la croissance, la prévisibilité et la soutenabilité demeure un objectif prioritaire des pouvoirs publics.

Les conditions financières mondiales se sont assouplies depuis le premier trimestre. La valorisation des actions a retrouvé des niveaux élevés, et les écarts de taux d'obligations d'entreprises ont été ramenés aux minimums atteints au début de l'année tandis que la volatilité des marchés a diminué, même si l'incertitude quant à la politique commerciale reste forte. Un rebond des droits de douane à des niveaux significativement plus élevés à la fin des suspensions en vigueur pourrait mettre à mal les marchés et risquerait d'entraîner, à nouveau, une correction marquée des prix des actifs à risque.

Dans les principaux pays avancés, la trajectoire de la politique monétaire devrait être moins prononcée que ce qui était prévu au premier trimestre et reste inégale d'un pays à l'autre, chacun se situant à un stade différent du cycle et évoluant à un rythme différent de désinflation. Les courbes de rendement des obligations souveraines des grands pays avancés se sont accentuées depuis le premier trimestre alors que les émissions d'obligations continuaient d'augmenter. Le dollar des États-Unis s'est considérablement affaibli, même si les rendements sont plus élevés dans ce pays que dans d'autres économies avancées, telles que la zone euro.

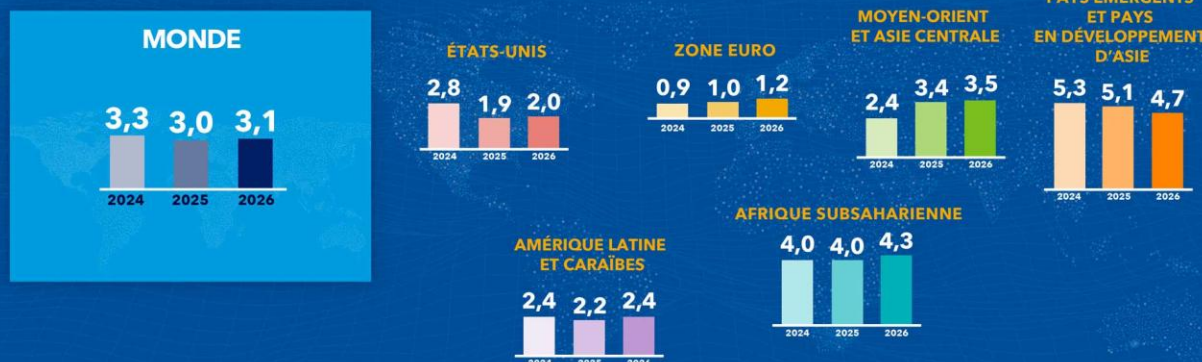
Enfin, le développement insuffisamment maîtrisé et encadré des crypto monnaies et le niveau très important des investissements dans le secteur de l'Intelligence Artificielle peuvent laisser craindre l'explosion d'une nouvelle bulle spéculative aux conséquences potentiellement dévastatrice sur l'économie mondiale.

¹ Références et analyses portées par le FMI

MISE À JOUR DES PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE, JUILLET 2025

PROJECTIONS DE CROISSANCE PAR RÉGION

(CROISSANCE DU PIB RÉEL, VARIATION EN POURCENTAGE)



IMF.org/pubs

Source : FMI, Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale, juillet 2025.

Note : Les bâtons indiquent, de gauche à droite, les projections de 2024, 2025 et 2026.

Les conditions financières mondiales se sont assouplies. Aux États-Unis, les marchés boursiers ont en grande partie rebondi ; ils ont effacé les pertes résultant des droits de douane annoncés le 2 avril et atteint de nouveaux sommets. D'autres marchés boursiers mondiaux se sont également redressés, sous l'effet des annonces relatives aux droits de douane et de la publication de données macroéconomiques qui se sont révélées meilleures que prévu. Le dollar américain s'est néanmoins encore déprécié. Les taux directeurs ont stagné dans les pays avancés, tandis que la persistance d'un dollar faible a donné une certaine marge de manœuvre monétaire aux pays émergents et aux pays en développement. Les courbes de rendement se sont accentuées dans un contexte de préoccupation budgétaire, mais jusqu'à présent, cette accentuation n'a rien d'inhabituel au regard du passé, même si dans de nombreux pays, l'endettement et les déficits sont très élevés.

Alors que ces mécanismes sont en place, l'économie mondiale est restée stable, mais la composition de l'activité révèle des distorsions dues aux droits de douane plutôt qu'à une vigueur sous-jacente. Au premier trimestre 2025, la croissance mondiale a été supérieure de 0,3 point de pourcentage aux prévisions d'avril. Le commerce et l'investissement international ont stimulé l'activité, tandis que la consommation privée a été plus atone dans les grands pays. Le PIB réel a reculé aux États-Unis pour s'établir à un taux de croissance annualisé de 0,5 %, et a ainsi enregistré la première contraction trimestrielle depuis trois ans. Les dépenses de consommation des ménages n'ont augmenté que de 0,5 %, mais cette évolution intervient après une croissance particulièrement rapide de 4,0 % au quatrième trimestre 2024. Les importations et les investissements des entreprises ont bondi, surtout dans le matériel de traitement de l'information. L'ensemble de ces phénomènes s'inscrit dans la logique des achats

d'anticipation agressifs par les entreprises et les ménages américains avant la hausse des prix attendue du fait des droits de douane. La croissance du commerce mondial a été solide au premier trimestre, mais les indicateurs à haute fréquence font apparaître un relâchement des achats d'anticipation au deuxième trimestre.

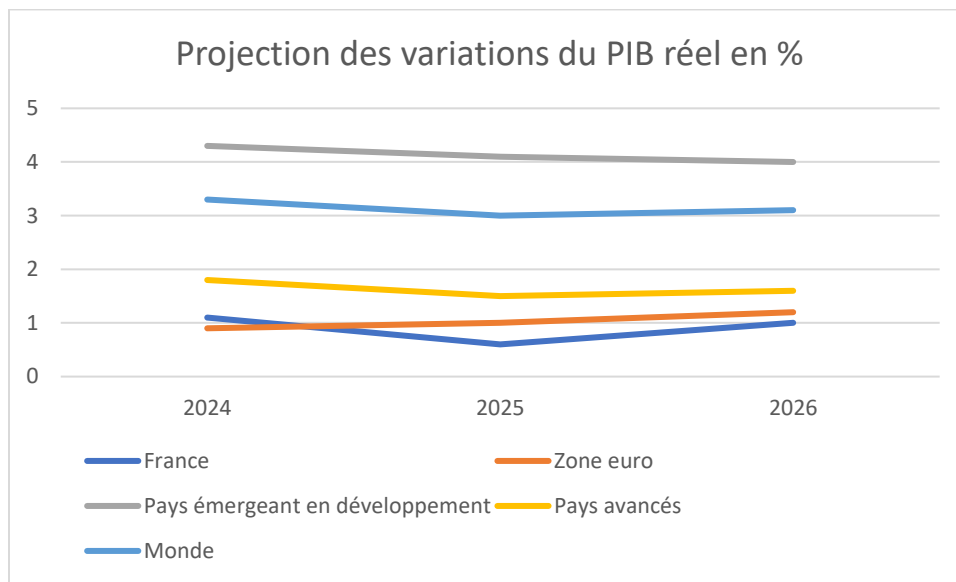
L'inflation mondiale envoie des signaux contrastés. La médiane mondiale de l'inflation globale séquentielle a monté d'un cran, mais l'inflation hors énergie et alimentation s'est considérablement réduite et est désormais inférieure à 2 %. Plusieurs économies, notamment la zone euro, ont connu des baisses inattendues. Aux États-Unis, l'inflation a légèrement repris ; certains signes semblent indiquer une répercussion des droits de douane et de l'affaiblissement du dollar sur les prix à la consommation dans certaines catégories sensibles à l'effet des importations, et le coût des biens intermédiaires pour les producteurs a augmenté.

L'incertitude qui entoure les politiques économiques reste élevée cette année et la suivante. Les prix des produits de base énergétiques devraient baisser de 7 % environ en 2025. Les cours du pétrole ont sensiblement augmenté en juin durant les frappes militaires entre la République islamique d'Iran et Israël, cette augmentation s'expliquant essentiellement par une hausse des primes de risque, car l'offre physique de pétrole n'a pas été perturbée. Cette hausse induite par des facteurs géopolitiques s'est désormais en grande partie atténuée, et les fondamentaux baissiers sont de nouveau au centre de l'attention, l'offre importante aussi bien au sein de l'OPEP+ (Organisation des pays exportateurs de pétrole plus certains pays non membres, dont la Russie) qu'en dehors étant supérieure à la demande, dont la croissance est molle. Les cours du gaz naturel sont restés relativement maîtrisés sur fond d'anticipations d'une baisse de la demande d'énergie en raison des incertitudes commerciales, des plans annoncés par l'Union européenne de fixer des objectifs plus souples de remplissage des installations de stockage du gaz et des perspectives de vastes hausses de l'offre de gaz naturel liquéfié à moyen terme. Cette analyse est à pondérer avec le 19^{ème} paquet de mesures pris par l'Union Européenne à l'égard de la Russie comportant, notamment, l'arrêt total de toutes les importations de gaz russe.

Les taux directeurs devraient baisser au Royaume-Uni et aux États-Unis (-0,5% aux USA soit moins que prévu et espéré par les marchés financiers) au deuxième semestre 2025, mais à un rythme différent, et les services du Fonds Monétaire International (FMI) s'attendent à ce que les taux restent inchangés dans la zone euro et augmentent progressivement au Japon. Des mesures de relance budgétaire sont attendues dans les grandes puissances économiques à moyen terme, notamment en Allemagne, en Chine et aux États-Unis. Aux États-Unis, la loi OBBBA (One Big Beautiful Bill Act) voulue par Donald Trump et prévoyant 150 milliards de dollars supplémentaires de dépenses militaires, des baisses d'impôts surtout pour les plus fortunés devrait creuser le déficit budgétaire de quelque 1,5 point de pourcentage du PIB en 2026 en ajoutant 3400 milliards de dollars à la dette publique, le produit des droits de douane compensant la moitié environ de cette hausse. À moyen terme, malgré des réductions des dépenses en fin de période et des recettes douanières non négligeables, les déficits budgétaires des États-Unis devraient être plus importants que prévu.

La croissance mondiale devrait ralentir. Les prévisions de croissance, de 3,0 % en 2025 et 3,1 % en 2026, sont inférieures aux résultats de 2024 (3,3 %) et à la moyenne historique avant la pandémie (3,7 %).

Les perspectives de croissance du PIB du FMI, sur la période 2024 - 2026, sont les suivantes :



CONTEXTE ECONOMIQUE ZONE EURO²

Croissance économique : Le PIB de la zone euro devrait progresser de 0,9 % en 2025, selon les projections de la BCE et de la Commission européenne. Cette croissance reste modeste, en partie freinée par les tensions commerciales internationales, notamment les droits de douane américains, et par un environnement géopolitique incertain. Une légère accélération est attendue en 2026, avec une croissance prévue à 1,4 %.

Inflation : L'inflation devrait s'établir à 2,3 % en moyenne en 2025, puis redescendre à 2,1 % et 1,7 % en 2026, se rapprochant ainsi de l'objectif de 2 % de la BCE. La baisse de l'inflation est soutenue par la normalisation des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que par la politique monétaire restrictive menée depuis 2022.

Facteurs de soutien : La demande intérieure, notamment la consommation des ménages et les dépenses publiques (défense, infrastructures), devrait soutenir l'activité économique. Les créations d'emploi restent positives, même si le taux de chômage pourrait légèrement augmenter en 2025 avant de redescendre en 2026.

² Références et analyses portées par l'OCDE et la Banque Centrale Européenne

Risques : Les principales sources d'incertitude proviennent des tensions commerciales, de la politique économique américaine et des dépenses de défense accrues en Europe, qui pourraient à la fois peser sur les exportations et stimuler certains secteurs.

La croissance du PIB devrait se renforcer pour atteindre 0.9 % en 2025 et 1.2 % en 2026, à mesure que la demande extérieure se redresse. La consommation privée sera stimulée par une croissance continue des revenus disponibles réels. L'investissement privé sera freiné par la forte incertitude, mais bénéficiera de l'amélioration des conditions de financement ; l'investissement public sera soutenu par les financements mobilisés au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience. La croissance des salaires devrait ralentir progressivement, ce qui aidera l'inflation sous-jacente à revenir à 2 % d'ici au second semestre de 2025.

La politique budgétaire se resserre en 2025 et restera globalement neutre en 2026, à mesure que les pays feront jouer les clauses dérogatoires nationales prévues par les nouvelles règles budgétaires. Bien que les dépenses militaires soient appelées à augmenter et que leur financement par l'emprunt pourrait être nécessaire à court terme, une politique budgétaire prudente s'impose pour assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme. Il conviendrait également de maintenir une politique monétaire prudente pour que l'inflation baisse durablement jusqu'à l'objectif fixé. Un allègement des contraintes réglementaires pesant sur la mobilité de la main-d'œuvre contribuerait à atténuer les pénuries en la matière, tandis que des progrès en matière d'intégration financière pourraient stimuler les flux financiers transnationaux, et favoriser ainsi l'investissement privé. L'économie reste résiliente dans un contexte d'incertitude grandissante à l'échelle mondiale.

CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Les dernières projections macroéconomiques de la Banque de France indiquent que sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7 %. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9 % en 2026 et 1,1 % en 2027, tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années.

Il convient néanmoins de rester très prudent sur le raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé au regard de l'incertitude politique persistante.

Après 2,3 % en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale se maintiendrait au-dessous de 2 % sur tout l'horizon de projection et resterait une des plus faibles de la zone euro. Elle baisserait fortement à 1 % en 2025, en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services, puis atteindrait respectivement 1,3 % et 1,8 % en 2026 et en 2027. L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décrue pour

atteindre 1,7 % en 2025 (après 2,3 % en 2024), puis 1,6 % en 2026 et en 2027. La progression des salaires étant supérieure à celle des prix, la hausse du pouvoir d'achat de la masse salariale d'environ 1 % par an soutiendrait progressivement la reprise de la consommation des ménages, toujours sous réserve des incertitudes fortes pesant sur de la situation politique du pays.

Le taux de chômage resterait proche de son niveau actuel de 7,5 %.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Au regard du calendrier budgétaire de l'Etat et celui arrêté pour le rapport d'orientation budgétaire de la Ville, il convient d'être vigilant sur les évolutions possibles des articles indiqués ci-après, qui au gré de discussions parlementaires pourront avoir évolué entre la rédaction du présent rapport et la tenue du débat en séance municipale le 21 novembre 2025.

A la lecture initiale du projet de Loi de Finance 2026, les principaux articles impactant les collectivités territoriales devraient être :

➤ **ARTICLE 11 : Anticipation de la suppression progressive de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :**

Afin de soutenir la dynamique de réindustrialisation française et d'accompagner les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, il est proposé de reprendre, dès 2026, la suppression progressive de la CVAE.

Dès 2026, le taux maximal de CVAE sera abaissé de 0,28 % à 0,19 %, puis ramené à 0,09 % en 2027. La CVAE sera ainsi définitivement supprimée en 2028, avec deux ans d'anticipation sur la trajectoire définie par la dernière loi de finances. Par ailleurs, l'abaissement du taux du plafonnement de la contribution économique territoriale en fonction de la valeur ajoutée et l'évolution du taux de la taxe additionnelle à la CVAE affectée à CCI France sont reportés et ajustés en conséquence.

➤ **ARTICLE 12 : Renforcement des dispositifs fiscaux de soutien à la géographie prioritaire de la politique de la ville :**

Ce nouveau dispositif s'applique à partir du 1er janvier 2026. Les entreprises installées jusqu'à la fin de l'année dans l'un des zonages existants (QPV ou ZFU) continueront de bénéficier des avantages fiscaux en vigueur lors de leur installation pendant toute la durée initialement prévue.

➤ **ARTICLE 21 : Verdissement de la fiscalité sur les déchets :**

Le présent article a trois objets distincts :

- améliorer les incitations fiscales résultant, pour les apporteurs de déchets, de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) applicable aux déchets non

dangereux et de la taxe sur la valeur ajoutée (simplification du taux de TGAP, hausse progressive de TGAP enfouissement et incinération (2026-2030)) ;

- création d'une taxe sur les emballages plastiques (entrée en vigueur 2029, tarif différencié pour bouteilles)
- et codification de la TGAP déchets dans le Code des Impositions sur les Biens et Services.

➤ ARTICLE 27 : Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

➤ ARTICLE 31 : Fixation pour 2026 des montants de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des variables d'ajustement, rebudgétisation de la fraction régionale de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) « ex-DGF » sur un prélèvement sur recettes

Le présent article fixe le montant de la DGF ainsi que le niveau des dotations et compensations d'exonérations entrant dans le périmètre des variables d'ajustement pour 2026.

Après trois années d'augmentation, le Gouvernement reconduit la DGF à son niveau de 2025 à périmètre constant, consolidant ainsi les hausses précédentes pour près de 0,8 Md€. En 2026, ce montant est égal à 32 578 368 022 €.

S'agissant des variables d'ajustement, elles participent en 2026 à la maîtrise du dynamisme des concours financiers de l'État au profit des collectivités territoriales par rapport à la loi de finances pour 2025. En 2026, le montant de la minoration atteint ainsi 527 M€.

Les parts communale, intercommunale, régionale et départementale des dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle, ainsi que le Fonds départemental de péréquation et la part régionale de la DTCE-FDL, font l'objet d'une minoration, tandis que la part départementale de la DTCE et le prélèvement compensatoire sur les recettes de l'État pour le versement transport sont reconduits au niveau de 2025.

La compensation afférente à l'abattement de 50 % applicable aux valeurs locatives des établissements industriels est réduite de 25 %, via un prélèvement sur les recettes de l'État, visant à limiter la progression rapide de ce mécanisme et à répartir l'effort de manière péréquatrice entre collectivités du bloc communal.

➤ ARTICLE 34 : Ajustement de divers dispositifs de compensations d'exonérations fiscales au profit des collectivités locales

Cet article vise à adapter plusieurs mécanismes de compensation versés par l'État aux collectivités locales, afin de mieux cibler les soutiens financiers et d'assurer une répartition plus équitable des ressources publiques.

D'une part, il renforce la compensation liée à l'abattement de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) applicable aux terres agricoles. L'abattement, porté de 20 % à 30 % à compter de 2025, entraînera une perte de recettes pour de nombreuses communes rurales, dont certaines particulièrement fragiles. Pour préserver leurs ressources, la compensation versée par l'État sera donc augmentée de 50 %.

D'autre part, l'article prévoit la suppression de compensations devenues obsolètes.

➤ ARTICLE 35 : Évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales

Le présent article évalue les prélèvements sur les recettes de l'État (PSR) au profit des collectivités territoriales en 2026 à un montant de 49,5 Md€. L'article détaille les évolutions par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2025.

➤ ARTICLE 66 : Report de la date limite d'engagement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), institué par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, prévoit la transformation profonde de 448 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires.

Le présent article vise à reporter la date limite d'engagement du NPNRU initialement prévue en 2026 à 2027.

➤ ARTICLE 72 : Répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) :

Le présent article comprend plusieurs évolutions des modalités de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) et des départements, ainsi que des ajustements relatifs aux autres dotations de l'État et aux dispositifs de péréquation horizontale : - renforcement de la solidarité au sein de la DGF, - ajustements des modalités de répartition et de versement des dotations de l'État aux collectivités territoriales, - création d'une dotation globale de fonctionnement pour les régions.

➤ ARTICLE 74 : Création d'un fonds d'investissement pour les territoires

Les présentes dispositions créent un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) qui regroupe trois dotations actuellement prévues au chapitre IV du titre III du livre III du code général des collectivités locales (CGCT) : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR – article L. 2334-32), la dotation politique de la ville (DPV – article L. 2334-40) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL – article L. 2334-42).

La création de ce fonds unique, dont l'attribution est, comme pour la DETR, confiée au préfet de département, permet de simplifier l'accès aux dotations de l'État en unifiant le cadre juridique et les procédures applicables.

Cet article détaille les bénéficiaires du FIT, les dérogations possibles et sa répartition.

➤ ARTICLE 75 : Ajustement du fonctionnement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO 1)

Le présent article procède à des ajustements nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, issu de l'article 186 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, afin d'en corriger certaines malfaçons.

Ces ajustements visent à corriger une erreur rédactionnelle pouvant laisser supposer un caractère pluriannuel du dispositif, précisent rétroactivement les ressources sur lesquelles sont effectués les prélèvements, en cohérence avec les recommandations de

la Cour des comptes, et supprime la mesure de gage visant les collectivités territoriales et l'État.

➤ ARTICLE 76 : Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO 2)

Afin d'associer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques, le présent article tend à renouveler la mise en œuvre, pour une deuxième année consécutive, du dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO), tel que prévu par l'article 186 de la loi de finances initiale pour 2025.

Pour mémoire, en 2025, l'éligibilité des communes au DILICO et le montant de leur contribution étaient fondés sur un indice synthétique constitué du potentiel financier par habitant et du revenu par habitant.

Les modalités de répartition de la contribution des EPCI à fiscalité propre au DILICO en 2025 étaient similaires à celles des communes.

Pour les départements, étaient concernés par le DILICO en 2025 ceux présentant un indice de fragilité sociale, calculé en application de l'article 208 de la loi de finances pour 2020, inférieur à l'indice de fragilité sociale médian. Le montant de la contribution de chaque département était calculé en fonction de sa population, multipliée par l'écart entre son indice de fragilité sociale et l'indice de fragilité sociale médian de l'ensemble des départements.

Enfin, pour les régions, étaient concernées par le DILICO en 2025 celles prélevées au titre du fonds de solidarité régionale (FSR). La contribution de chaque région était calculée suivant les mêmes modalités de calcul que les prélèvements au titre du FSR.

Pour l'année 2026, afin de garantir sa prévisibilité, les modalités de fonctionnement du prélèvement du DILICO seront identiques à celles de 2025, à l'exception de certains points. Concernant le reversement, l'article prévoit d'étaler la restitution de ce nouveau DILICO sur 5 ans, soit une durée supérieure de 2 ans au précédent dispositif.

Le principe du précédent dispositif selon lequel une fraction de reversement abonde un fond de péréquation est maintenu. Sa part est cependant doublée, passant de 10 % à 20 % des reversements annuels. Cela représente donc un soutien aux collectivités les plus fragiles de 80 M€ par an. À la différence du premier DILICO, les modalités de reversement du solde de 80 % dépendront, pour chaque catégorie de contributeur, de l'évolution agrégée de leurs dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur le dernier exercice afin de renforcer l'efficacité du dispositif. Si l'évolution des dépenses est inférieure ou égale à la croissance du PIB en valeur (exprimé en euros courants), le solde sera reversé à l'ensemble des contributeurs. Si celle-ci est supérieure à la croissance du PIB en valeur additionné d'un point de pourcentage, aucun solde n'est reversé. Entre les deux intervalles, la restitution est individualisée avec un reversement intégral aux collectivités dont les dépenses sont inférieures à la croissance du PIB en valeur, un reversement nul pour celles dont les dépenses sont supérieures à la croissance du PIB en valeur additionné d'un point, et un reversement partiel dans l'intervalle.

Comme pour le DILICO 1, les reversements seront effectués mensuellement.

ANALYSE RETROSPECTIVE 2022 – 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget étant voté sur le mois de décembre 2025, toutes les données de l'exercice 2025 ont été arrêtées au 15 octobre 2025.

Quant aux dépenses, plus de 3 420 k€ d'engagement non soldés (fonctionnement et investissement) courent sur l'exercice et seront en grande majorité réalisés d'ici la fin de l'année.

A contrario, certaines lignes budgétaires sont déjà liquidées à 100%.

Aussi il est notamment à noter que 3 mois de recettes liées à la fiscalité ne sont pas réalisés, ainsi que les locations et autres rentrées du dernier trimestre qui sont également manquantes. Par conséquent, afin de comparer des données recouvrant les mêmes réalités, il sera proposé non seulement le réalisé fiabilisé au 15 octobre, mais également une projection estimative de l'atterrissage prévu fin 2025.

• SECTION FONCTIONNEMENT

Evolution démographique

Année	2022	2023	2024	2025	Evolution sur les 4 ans
Population DGF	14 697	14 850	15 428	15 554	5,83%
Population INSEE	14 514	14 662	15 240	15 930	9,76%

La population DGF prend en compte non seulement la population INSEE, mais également la population « comptée à part », soit les personnes ne résidant pas à titre principal sur la commune, mais ayant conservé un lien avec une résidence sur la commune.

Synthèse rétrospective du budget principal 2022 – 2025

Il apparaît complexe de présenter une analyse pertinente des résultats au regard de l'évolution de ces dernières années, l'année n'étant pas terminée et par conséquent les résultats non affirmés.

Néanmoins, toujours sur la base de supposition prudente, on constate un ralentissement des recettes globales de la collectivité face à des charges courante maîtrisées qui n'évoluent que très peu.

Comme cela était ambitionné lors du budget prévisionnel, d'importants investissements ont été réalisés. Ces derniers étant en cours sur deux exercices, les subventions ne seront néanmoins perçues qu'à la réception des chantiers. De fait, les recettes apparaissent particulièrement faibles eu égard aux dépenses.

Il convient également de rappeler que la Ville avait prévu de mobiliser significativement ses fonds propres, accumulés sur plusieurs exercices, pour mener à bien ses projets. Les éléments de subventions viendront donc uniquement alléger l'équilibre global.

Enfin, il convient de préciser que l'ensemble de ces investissements sont réalisés sans recours à l'emprunt, permettant ainsi de poursuivre fortement la baisse de la dette supportée par la Ville, dans le respect néanmoins des capacités financières de la Commune.

	2022	2023	2024	2025 Réalisé au 15/10/2025	Projection réalisé 2025	Taux de croissance période	Evolution sur les 2 dernières années
Recettes réelles courantes de fonctionnement (A)	18 556 571	19 126 582	19 554 191	15 036 336	18 573 510	0,02%	-5,02%
Charges réelles courantes de fonctionnement (B)	14 131 232	15 152 668	15 445 716	11 765 806	15 716 330	2,80%	1,75%
Epargne de gestion (C=A-B)	4 425 339	3 973 914	4 108 475	3 270 529	2 857 180	-8,86%	-30,46%
Résultat financier (D=76-66)	-157 156	-203 388	88 989	-46 085	-21 603	-21,56%	-124,28%
Résultat exceptionnel (E = 77-67)	847 736	561 084	983 132	194 649	195 009	-19,25%	-80,16%
Epargne brute (F=C+D+E)	5 115 918	4 331 610	5 180 596	3 419 094	3 030 586	-10,19%	-41,50%
Remboursement capital dette assimilés (G)	994 372	999 046	1 011 234	1 023 636	1 023 636	0,74%	1,23%
Epargne nette (H=F-G)	4 121 547	3 332 564	4 169 362	2 395 457	2 006 950	-12,83%	-51,86%
Dépenses d'équipements d'investissement (I)	1 607 508	2 654 018	3 644 831	4 544 604	8 117 473	101,24%	122,71%
Recettes financières d'investissement (y compris souscription d'emprunt (J))	739 862	1 469 316	1 598 944	1 433 361	1 524 940	26,53%	-4,63%
Financement (-) ou reconstitution des fonds propres (+) H+J-I=K	3 253 901	2 147 862	2 123 475	-715 785	-4 585 583	-60,23%	-315,95%
Encours de la dette au 31/12 (L)	11 285 555	10 291 184	9 292 138	8 280 904	8 280 904	-6,66%	-10,88%
Capacité de désendettement (L/F)	2	2	2	2	3		

DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE 2025	Projection réalisé 2025	TAUX DE CROISSANCE
Charges réelles courantes de fonctionnement (B)	14 131 232	15 152 668	15 445 716	11 765 806	15 716 330	1,75%
011 Charges à caractère général	3 774 890	4 323 011	4 394 291	2 953 625	4 381 492	-0,29%
<i>dont 606122 électricité</i>	548 276	761 926	830 726	353 875	618 141	-4,27%
<i>dont 61521 entretien des terrains</i>	163 464	289 764	286 775	185 923	312 912	1,52%
<i>dont 615221 entretien bâtiments</i>	123 544	41 241	37 760	61 961	79 984	18,64%
<i>dont 615231+615232 entretien des voiries et réseaux</i>	337 069	485 873	440 487	303 262	410 170	-1,15%
<i>dont 60632 fournitures de petits équipements</i>	208 256	293 611	260 300	198 128	258 143	-0,14%
<i>dont 6262 frais télécommunications</i>	36 761	34 962	28 848	25 896	39 427	6,11%
<i>dont 6156 maintenance</i>	173 569	212 014	217 965	156 590	297 624	6,09%
<i>dont autres dépenses activités des services</i>	2 183 952	2 203 621	2 291 430	1 667 989	2 365 090	0,54%
012 charges de personnel	8 352 012	8 561 747	8 783 408	7 306 077	8 941 981	1,81%
014 atténuation de charges	270 925	260 711	228 263	49 179	307 967	34,92%
65 autres charges de gestion courante	1 546 176	1 787 135	1 877 768	1 293 159	1 920 367	2,27%
<i>dont 65748 subventions aux associations</i>	404 751	539 904	518 685	339 904	460 062	-11,30%
<i>dont 65311 indemnités et frais d'élus</i>	170 469	174 705	177 067	147 414	177 062	0,00%
<i>dont 657363 CCAS</i>	119 600	119 600	154 750	0	200 000	29,24%
<i>dont 6558 enseignement privé, fonjep service incendie et secours</i>	144 007	151 408	172 755	171 803	171 803	-0,55%
<i>dont 65568 (divers syndicats, centre nautique)</i>	609 711	680 836	716 825	528 793	711 439	-0,75%
<i>dont autres dépenses chapitre 65</i>	97 637	120 682	137 685	105 246	200 003	45,26%
66 charges financières	159 380	204 450	143 545	122 496	122 496	-14,66%
67 charges exceptionnelles	21 112	15 612	2 027	5 371	6 129	202,41%
68 dotations aux amortissements	6 736	0	16 414	35 899	35 899	118,71%

L'évolution moyenne des charges de fonctionnement est estimée en prévisionnel à 1,75 % depuis 2024 :

- + 1.81 % sur les charges de personnel, la masse salariale représentant la principale dépense, pour près de 56,90 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'augmentation naturelle de la masse salariale, en lien avec notamment l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT), est aujourd'hui également accompagnée d'une forte augmentation annuelle du montant de prélèvement au profit de la CNRACL, organisme de retraite des agents titulaires

et de l'IRCANTEC, pour les agents contractuels. En effet, il est prévu sur plusieurs années une augmentation de près de 4 % des cotisations des charges concernant les retraites, pesant de fait significativement sur la masse salariale.

- - 0,29 % sur le 011, les charges à caractère général, qui sont donc stables. Cependant, ce chiffre ne pourra être analysé finement que lors du résultat. En effet, il est probable *in fine* que les dépenses soient finalement légèrement en hausse, en raison de l'augmentation naturelle du coût de la vie. Cependant, ce poste apparaît parfaitement maîtrisé.

Détail des charges de fonctionnement par chapitre

CHAPITRE	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE au 15/10/2025	Projection réalisé 2025
011 Charges à caractère général	3 774 890	4 323 011	4 394 291	2 953 625	4 381 492
012 Charges de personnel	8 352 012	8 561 747	8 783 408	7 306 077	8 941 981
014 Atténuation de charges	270 925	260 711	228 263	49 179	307 967
65 Autres charges de gestion courante	1 546 176	1 787 135	1 877 768	1 293 159	1 920 367
66 Charges financières	159 380	204 450	143 545	122 496	122 496
67 Charges exceptionnelles	21 112	15 612	2 027	5 371	6 129
68 Dotations aux provisions	6 736	0	16 414	35 899	35 899
TOTAL DEPENSES REELLES	14 131 232	15 152 668	15 445 716	11 765 806	15 716 330
023 Virement à la section d'investissement	2 841 085	6 910 185	4 098 579	8 827 665	8 827 665
042 Opérations d'ordre	1 483 313	1 405 207	2 602 720	1 184 180	1 184 180
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	4 324 398	8 315 391	6 701 300	10 011 844	10 011 844
TOTAL REALISE	18 455 630	23 468 059	22 147 015	21 777 650	25 728 174

DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

La Commune apporte un soutien au tissu associatif, qui représente environ 3.22 % des dépenses de fonctionnement, subventions en nature non comprises.

Montant des subventions allouées aux associations entre 2022 et le 31 décembre 2025 :

TOTAL	1 923 402 €
--------------	--------------------

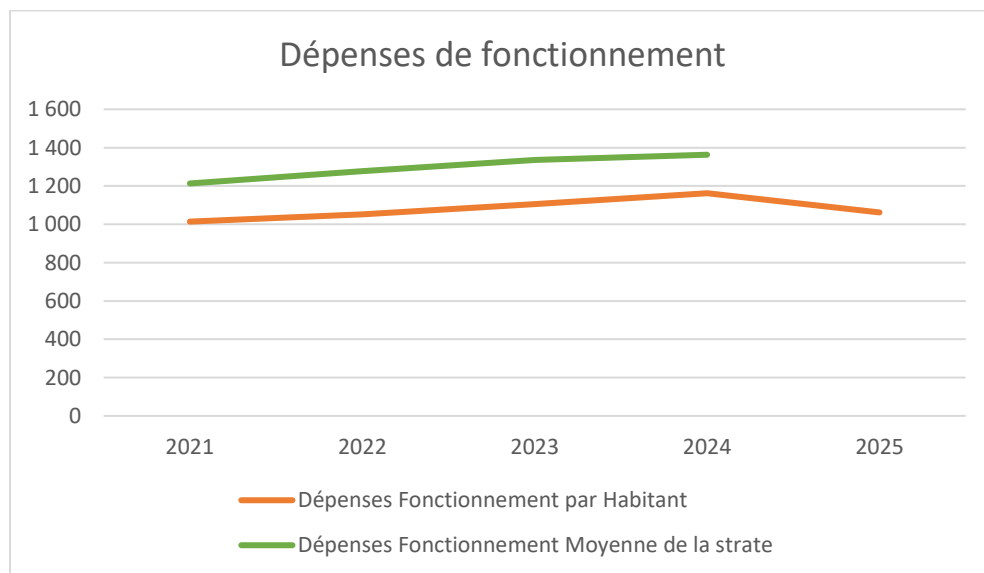
La campagne des versements des subventions 2025 n'est pas terminée, tous les appels à projets n'ayant pas encore eu lieu, ou les dates d'engagements suivant les conventions restent à venir (ex : Ecole de musique, Associations sportives, Centre de Loisirs).

A ce jour, 120 k€ sont en attente de versement pour l'année 2025.

Globalement, depuis 2020, le montant des subventions versées, hors subventions exceptionnelles, reste stable.

SYNTHESE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

ANNEE	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses Fonctionnement par Habitant	1 014	1 052	1 106	1 162	1 061
Dépenses Fonctionnement Moyenne de la strate	1 213	1 277	1 335	1 363	



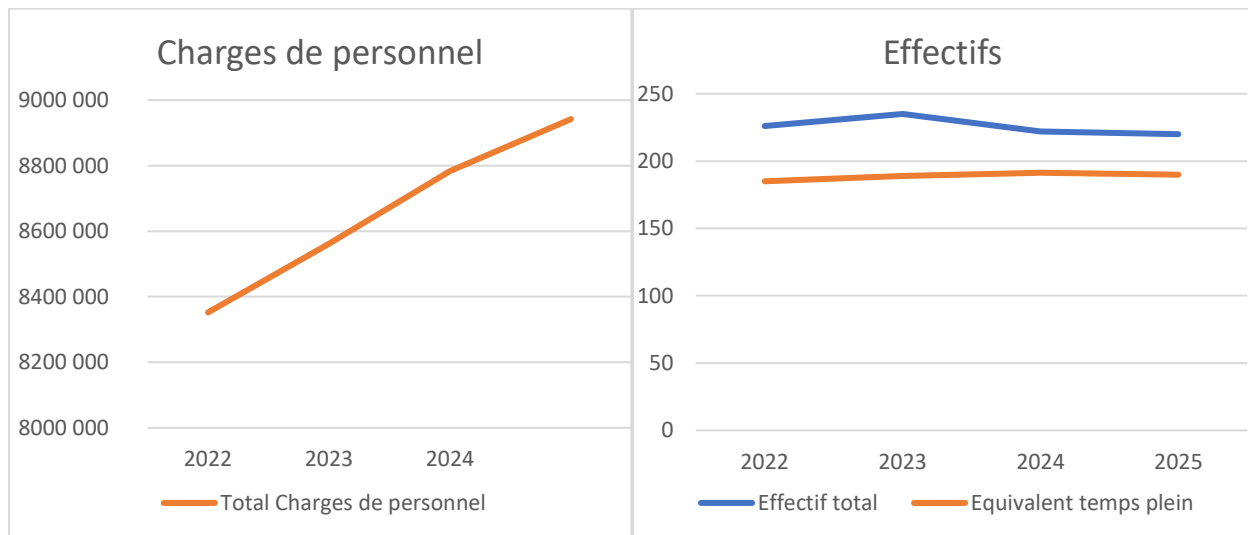
CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse reprend le total du chapitre des charges de personnel (012) diminué des recettes liées au remboursement de la maladie (013) et des indemnités des élus.

CHAPITRE	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE 2025	Projection réalisé 2025
012 Charges de personnel	8 352 012	8 561 747	8 783 408	7 306 077	8 941 981
013 Atténuation de charges	79 957	86 251	117 678	34 326	42 500
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	8 272 055	8 475 496	8 665 730	7 271 751	8 899 481
Montant par habitant (population INSEE)	570	578	569		559
Montant de la strate	700	720	744		

Évolution de l'effectif du personnel de 2022 à 2025

	2022	2023	2024	Projection 31/12/2025
Titulaires	169	161	169	167
Congé parental	2	1	0	0
Disponibilité	7	7	7	6
Détachement	3	8	0	0
Contractuels	45	58	46	47
Effectif total	226	235	222	220
Equivalent temps plein	185	189	191,34	190



Assez traditionnellement, la masse salariale poursuit une légère hausse de 1,81 %.

Malgré la stabilité globale des effectifs, la poursuite de l'augmentation des cotisations CNRACL et IRCANTEC, organismes de retraite des agents de la fonction publique, produit une évolution annuelle de 4 %, impactant assez significativement la masse salariale. L'évolution globale des dépenses en termes de retraites, sur une période de 3 ans, s'élèvera à 12 %, pour atteindre un taux global de 43.25 %.

A cela s'ajoute l'évolution naturelle des dépenses en lien avec l'évolution de carrière des agents qui est stable d'année en année.

DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La Commune voit ses recettes ralentir, en raison de multiples facteurs conduisant à une baisse estimée de manière prudente (hypothèse maximaliste) à 5,02 %, qui sera à confirmer après la clôture d'exercice.

En effet, les produits de l'activité des services baissent en incluant néanmoins les recettes non encore titrées mais qui le seront d'ici la fin de l'année (- 6.16 %). Cette baisse est en lien direct avec la diminution importante de la tarification des services qui a été opérée en permettant une meilleure répartition des quotients familiaux arrêtés pour définir la tarification applicable. A cet effet, 329 dossiers ont été impactés par une baisse de tarification, soit 54 % des familles.

Plus inquiétant, la fiscalité locale apparaît en baisse assez significative vu le contexte. En effet, bien que la Municipalité a figé le montant des taxes communales, l'Etat procède naturellement à la révision des bases fiscales chaque année. Ainsi, le coefficient de revalorisation appliqué aux valeurs locatives de 2025 est fixé à 1,017. Également, a pu être relevée une hausse continue de la population, qui se poursuit en 2025 (+ 690 habitants population INSEE). Malgré ces éléments favorables, il apparaît une baisse de - 2,57 % soit plus de 226 K€ de diminution des contributions directes. De fait, ce bilan laisse apparaître une raréfaction des ressources, en dehors des dotations même de l'Etat qui sont constamment menacées, combinée à un besoin croissant des services pour faire face à l'augmentation de la population. Cette évolution sera donc à suivre de près.

Parallèlement, la crise immobilière semble s'éloigner. Aussi, à l'instar de toutes les communes de France, les droits de mutation sont constatés à la hausse de 25.72 % depuis l'année dernière, soit près de 100 K€.

Au regard de la situation fiscale de la Commune qui semble se tendre, les dotations étatiques augmentent légèrement (2.41%) par rapport à l'année précédente, avec une augmentation de la DGF, remarquable au regard du contexte national de 8,9 %, soit près de 100 k€ et de 22,6 % de la DSU représentant plus de 100 K€. De manière inédite, c'est donc clairement l'Etat qui vient aujourd'hui compenser les baisses de recettes fiscales de la Ville, confirmant de fait la paupérisation de la population.

En complément, on peut noter que les subventions diverses restent globalement stables, ce qui est cohérent, ces dernières recouvrant notamment les subventions CAF en lien avec l'activité traditionnelle des services pour l'accueil des tout petits.

Une nouvelle subvention de la CAF va voir le jour, après l'ouverture d'un nouveau service, avec l'accueil des enfants de 3 à 6 ans au Centre de Loisirs pendant les vacances scolaires. Cependant, le montant de cette dernière n'étant pas encore fiabilisé, il n'a pas encore été intégré dans les projections.

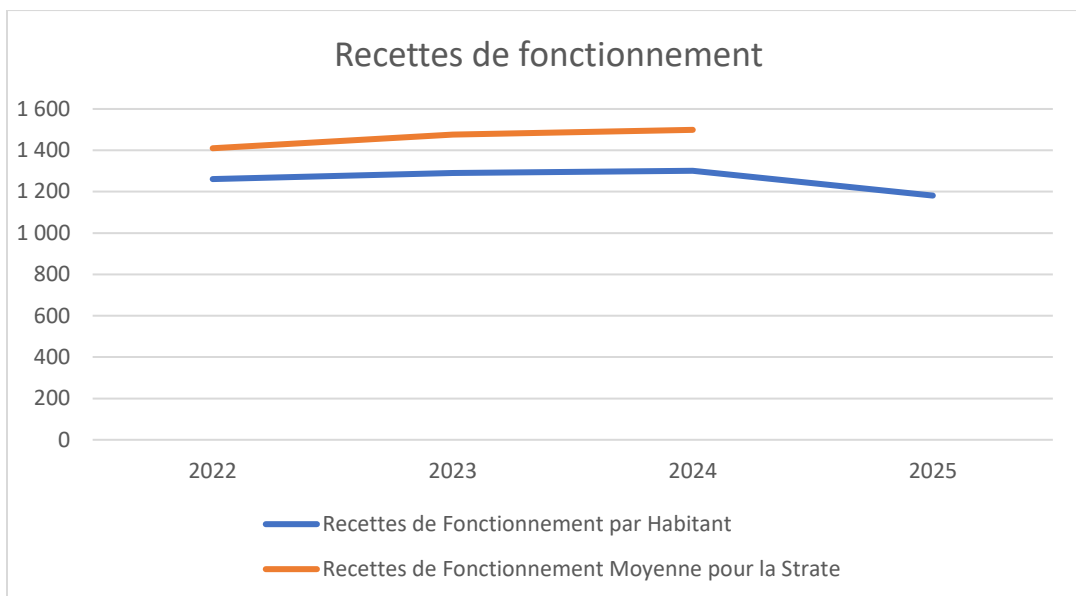
Enfin, les locations accusent une légère hausse en raison de la mise en location de différents locaux dont la Commune est devenue propriétaire, représentant une augmentation de ce poste de près de 10 %.

	2022	2023	2024	2025	Projection réalisé 2025	Evolution
Produits réels courants de fonctionnement (A) Recettes de gestion des services	18 519 116	19 126 582	19 554 191	15 036 336	18 573 510	-5,02%
Atténuation de charges (recettes RH principalement) - Chapitre 013	79 957	86 251	117 678	34 326	42 500	-63,88%
Produits de l'activité des services - Chapitre 70	1 005 025	1 110 255	1 146 067	732 326	1 013 163	-11,60%
<i>dont 7067 scolaires et périscolaires</i>	364 900	377 254	408 461	332 167	381 524	-6,59%
<i>7066 dont petite enfance / enfance</i>	161 927	170 253	152 728	134 798	168 503	10,33%
<i>70841 et 70848 Mise à dispo de pers</i>	111 736	134 754	165 002	10 300	170 670	3,43%
	90 560	114 604	144 402	0		-100,00%
	21 176	20 150	20 600	10 300		-100,00%
<i>dont autres (culturel sport ect.)</i>	366 462	427 994	419 875	255 061	292 466	-30,34%
Produits des impôts et taxes - Chapitre 73	3 363 283	3 431 543	3 413 056	3 025 933	3 429 716	0,49%
<i>dont 73211 attributions de compensations</i>	2 269 080	2 269 080	2 269 080	1 890 900	2 269 000	0,00%
<i>dont 73212 dotation de solidarité communautaire</i>	985 620	1 049 564	1 031 629	1 056 484	1 056 484	2,41%
<i>dont 73221 FNGIR</i>	102 132	102 132	104 797	76 599	102 132	-2,54%
<i>dont autres</i>	6 451	10 767	7 550	1 950	2 100	-72,19%
Produits de la fiscalité locale - chapitre 731	9 586 547	9 785 398	9 817 000	7 666 236	9 687 202	-1,32%
<i>dont 73111 contributions directes</i>	7 879 317	7 879 317	8 793 405	6 710 557	8 567 077	-2,57%
<i>dont 73123 droit de mutation</i>	1 093 131	1 093 131	402 881	467 815	506 497	25,72%
<i>dont 73141 taxe sur la conso finale d'électricité</i>	385 955	385 955	395 076	274 428	392 554	-0,64%
<i>dont autres</i>	228 144	426 995	225 639	213 436	221 074	-2,02%
Dotations et participations - Chapitre 74	2 733 332	3 098 457	3 103 939	2 599 866	3 269 019	5,32%
<i>dont 74111 DGF</i>	1 048 617	1 064 062	1 112 812	849 206	1 212 513	8,96%
<i>dont 741123 DSU</i>	450 494	474 181	516 868	416 750	633 659	22,60%
<i>dont 74833 compensations fiscales</i>	259 649	289 058	232 909	236 847	236 847	1,69%
<i>dont 747888 Subventions diverses (CAF et CEJ principalement)</i>	674 057	906 577	916 193	879 238	888 078	-3,07%
<i>dont autres</i>	300 515	364 579	325 157	217 826	297 923	-8,38%
Autres produits de gestion courante - Chapitre 75	879 843	1 036 919	730 364	699 922	828 583	13,45%
<i>dont 752 Locations d'immeubles</i>	774 828	697 652	636 102	574 228	705 032	10,84%
<i>dont autres</i>	105 015	339 266	94 262	125 694	123 550	31,07%
Produits financiers - Chapitre 76	2 224	1 062	232 535	76 411	100 893	-56,61%
Produits exceptionnels - Chapitre 77	868 904	576 696	985 158	200 021	201 139	-79,58%
Reprise sur amortissement - Chapitre 78	0	0	8 394	1 296	1 296	

Détail des recettes de fonctionnement par chapitre

CHAPITRE	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE 2025		TAUX DE CROISSANCE
013 Atténuation de charges	79 957	86 251	117 678	34 326	42 500	-63,88%
70 Produits des services	1 005 025	1 110 255	1 146 067	732 326	1 013 163	-11,60%
731 Fiscalité locales	9 586 547	9 785 398	9 817 000	7 666 236	9 687 202	-1,32%
73 Impôts et taxes	3 363 283	3 431 543	3 413 056	3 025 933	3 429 716	0,49%
74 Dotations subventions et participations	2 733 332	3 098 457	3 103 939	2 599 866	3 269 019	5,32%
75 Autres produits gestion courante	879 843	1 036 919	730 364	699 922	828 583	13,45%
76 Autres produits financiers	2 224	1 062	232 535	76 411	100 893	-56,61%
77 Produits exceptionnels	868 904	576 696	985 158	200 021	201 139	-79,58%
78 Reprise sur amortissement	0	0	8 394	1 296	1 296	-84,56%
TOTAL RECETTES RELLES	18 519 116	19 126 582	19 554 191	15 036 336	18 573 510	-5,02%
042 Opérations d'ordre	91 768	154 129	615 116	242 119	242 119	-60,64%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	91 768	154 129	615 116	242 119	242 119	-60,64%
TOTAL REALISE	18 610 885	19 280 711	20 169 307	15 278 455	18 815 629	-6,71%
002 Reprise résultats N-1	3 831 312	6 865 106	8 550 170	9 598 029	9 598 029	12,26%
TOTAL CUMULE	22 442 197	26 145 816	28 719 478	24 876 483	28 413 658	-1,06%

ANNEE	2022	2023	2024	2025
Recettes de Fonctionnement par Habitant	1 261	1 291	1 301	1 181
Recettes de Fonctionnement Moyenne pour la Strate	1 410	1 476	1 499	



Les recettes poursuivent leur baisse (1,06 %) par rapport à l'année précédente. Pour mémoire en 2024 par rapport à la strate, nous étions à près de 198 € de moins par habitant, soit un delta pour une commune équivalente de plus de 3 millions d'euros.

EVOLUTION DES RATIOS D'EPARGNE

Les projets d'investissement lourds ayant été amorcés sur 2025, l'épargne nette apparait en baisse au regard des années précédentes. Cependant, elle reste parfaitement honorable et maîtrisée. En effet, il est expliqué de longue date que les opérations seraient financées sur fonds propre. De fait, les équilibres annuels s'en trouvent également atteints expliquant cette baisse.

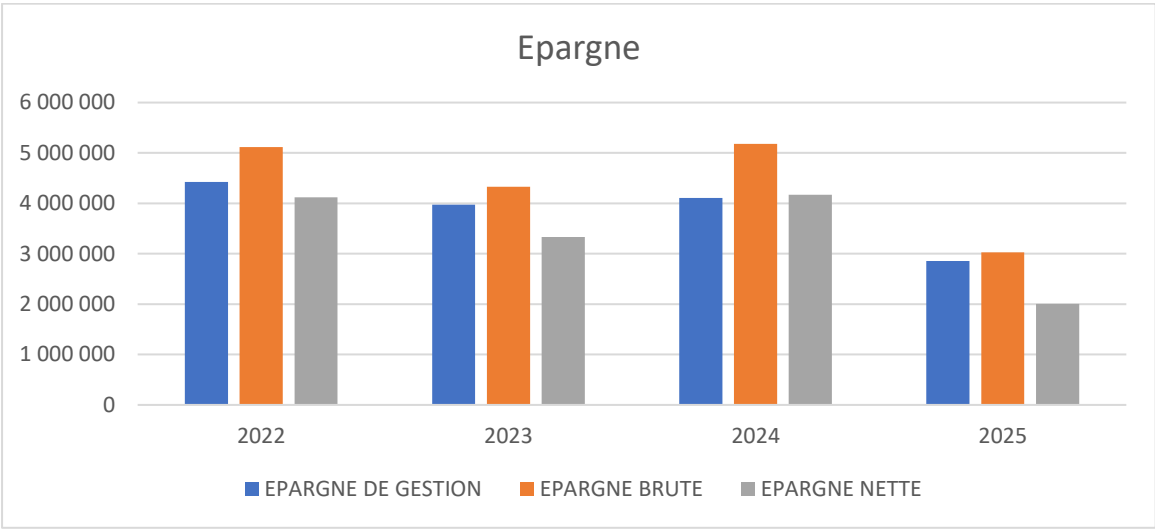
	2022	2023	2024	Projection réalisé 2025
EPARGNE DE GESTION	4 425 339	3 973 914	4 108 475	2 857 180
EPARGNE BRUTE	5 115 918	4 331 610	5 180 596	3 030 586
EPARGNE NETTE	4 121 547	3 332 564	4 169 362	2 006 950

Rappel des méthodes de calcul pour les différentes épargnes

Epargne de gestion = Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement

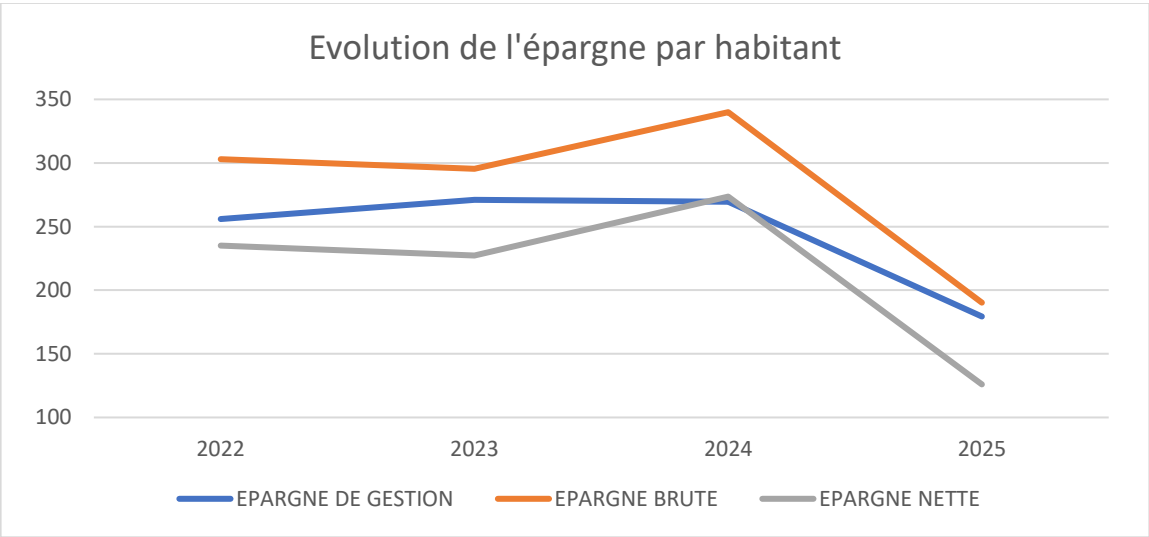
Epargne brute = Epargne de gestion – résultat financier (Chapitre 66-chapitre 76) + résultat exceptionnel (chapitre 67-chapitre 77)

Epargne nette = Epargne brute – capital de la dette



Evolution par habitant

	2022	2023	2024	Projection réalisé 2025
EPARGNE DE GESTION	256	271	270	179
EPARGNE BRUTE	303	295	340	190
EPARGNE NETTE	235	227	274	126



EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT EN FIN D'EXERCICE (source DGCL)

Définition du fonds de roulement : Le fonds de roulement est calculé à partir des mandats et des titres émis par la collectivité considérés au cours d'un exercice alors que la trésorerie résulte elle, de la différence entre les encaissements et les décaissements de l'année. Ainsi, si la collectivité a émis des titres de recettes dont les montants n'ont pas encore été encaissés par le comptable (reste à recouvrer), ou des mandats non encore décaissés (restes à payer), ces sommes sont déjà intégrées dans le fonds de roulement alors qu'elles ne sont pas encore prises en compte dans la trésorerie.

Le résultat de clôture détaillé ci-dessous fait état de la stabilisation du fonds de roulement à un niveau significatif, permettant d'acter de l'amélioration de la situation en vue de garantir la capacité de la Ville à assurer ses diverses traites.

ANNEE	Fin d'exercice en M€	Par habitant	Strate par habitant
2020	904	63	316
2021	3 820	262	348
2022	7 145	492	354
2023	9 206	628	348
2024	10 164	667	320

LES DOTATIONS ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

La dotation globale de fonctionnement (DGF) d'une commune est la somme de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine (DSU), de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

$$\text{DGF} = \text{DF} + \text{DSU} + \text{DSR} + \text{DNP}$$

Une baisse de la DGF est le résultat de la baisse d'une ou plusieurs de ses composantes, que ne compense pas la hausse éventuelle des autres composantes.

En conclusion sur la Dotation Forfaitaire (DF) : les critères à prendre en compte pour expliquer une baisse de la DF sont l'évolution de la population et le potentiel fiscal. Une baisse de la population peut avoir des effets à la baisse sur la DF, mais aussi à la hausse puisqu'une hausse du potentiel fiscal de la Commune supérieure à la tendance nationale aura un effet à la baisse sur la DF.

En conclusion sur la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : les critères à prendre en compte pour expliquer une baisse de la DSR sont l'évolution de la population, le

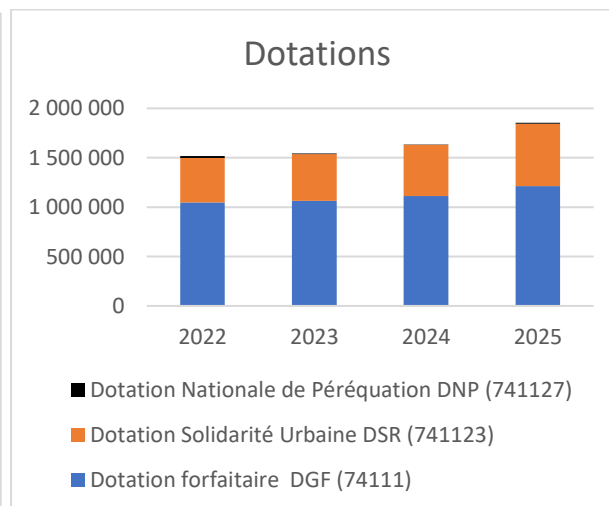
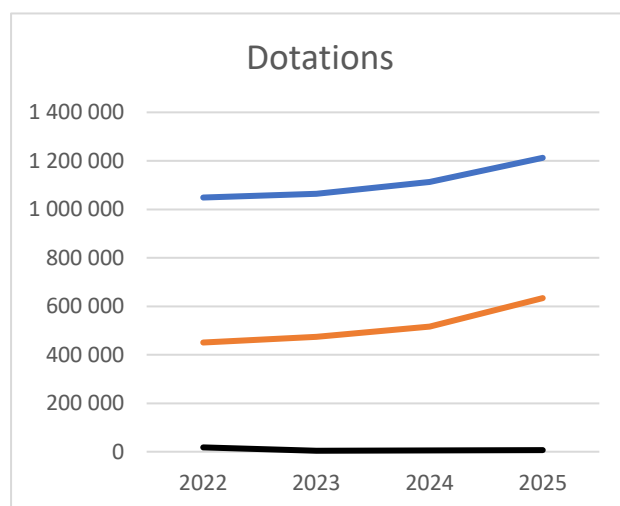
potentiel financier par habitant et par hectare, l'effort fiscal, la situation en zone de revitalisation rurale, le nombre de kilomètres de voirie municipale et le nombre d'enfants de 3 à 16 ans recensés dans la commune.

En conclusion sur la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : les critères à prendre en compte pour expliquer une baisse de la DNP sont l'évolution de la population, le potentiel financier et les produits post-taxe professionnelle. Une baisse de la population a des effets à la baisse sur la DNP, pour la part principale comme pour la part majoration ; une hausse du potentiel financier supérieur à la tendance nationale a un effet à la baisse sur la DNP part principale ; une hausse des produits post-taxe professionnelle de la commune plus dynamique que la tendance nationale a un effet à la baisse sur la DNP part majoration.

Depuis maintenant 3 ans, la Ville d'Ambérieu en Bugey voit la tendance s'inverser concernant les dotations étatiques. Ainsi, de nouveau, la DGF croît, en lien avec l'évolution des enveloppes nationales. Cette année, l'augmentation apparaît significative concernant la DGF (8,96 %) ainsi que la DSR (22,60 %) ou encore la DNP (37,97 %) représentant un gain de 218 k€.

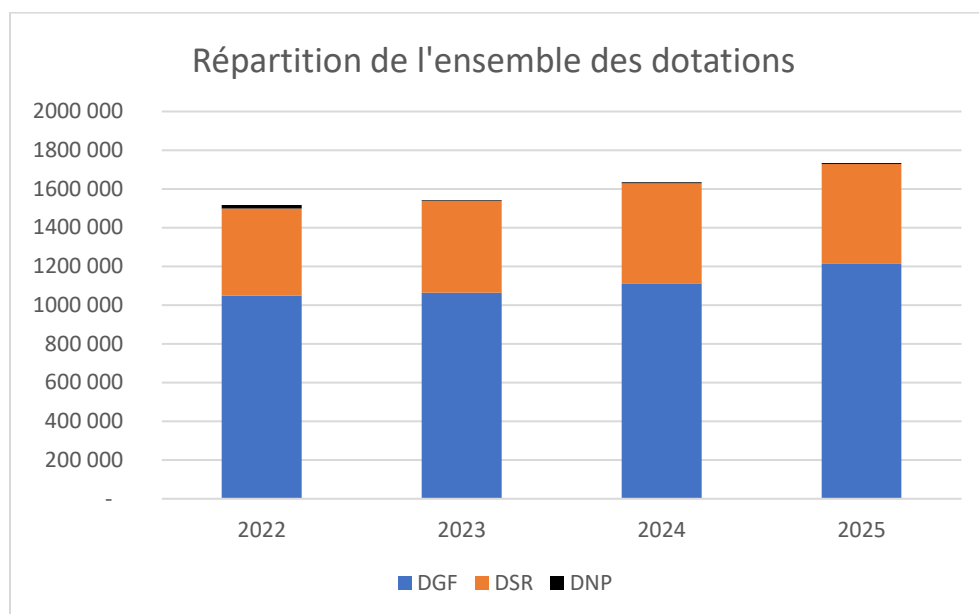
ÉVOLUTION DES DOTATIONS

	2022	2023	2024	2025	Evolution
Dotation forfaitaire DGF (74111)	1 048 617	1 064 062	1 112 812	1 212 513	8,96%
Dotation Solidarité Urbaine DSR (741123)	450 494	474 181	516 868	633 659	22,60%
Dotation Nationale de Péréquation DNP (741127)	17 834	3 962	4 754	6 559	37,97%



ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – CCPA

	2022	2023	2024	Projection réalisé 2025	Evolution
Attribution de compensation (communauté de communes 73211)	2 269 080	2 269 080	2 269 080	2 269 080	0,00%



ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE LA COMMUNE

	2022	2023	2024	2025	TAUX DE CROISSANCE ANNUEL
Dotation forfaitaire - compte 74111	1 048 617	1 064 062	1 112 812	1 212 513	8,96%
Dotation Solidarité Urbaine - compte 741123	450 494	474 181	516 868	633 659	22,60%
Dotation Nationale de Péréquation - compte 741127	17 834	3 962	4 754	6 559	37,97%
Dotation Solidarité Communautaire (cotisation foncière des entreprises versée par l'EPCI 73212	985 620	1 049 564	1 031 629	1 056 484	2,41%
FNGIR - compte 73221	102 132	102 132	104 797	102 132	-2,54%
Attribution de compensation (communauté de communes - 73211)	2 269 080	2 269 080	2 269 080	2 269 000	0,00%
TOTAL	4 873 777	4 962 981	5 039 940	5 280 347	4,77%
Montant par Habitant *	336	338	331	331	0,23%

FOCUS SUR LA DGF

ANNEE	2022	2023	2024	2025	Evolution
Dotation forfaitaire - compte 74111	1 048 617	1 064 062	1 112 812	1 212 513	8,96%
Par habitant	99	105	107		
Moyenne de la strate	132	180	182		

La DGF fait état d'une hausse de 8.96 %, soit une hausse de 15.63 % sur les 4 dernières années. Le montant reste néanmoins en deçà de celui de la strate.

ÉVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITÉ

Les taux d'impositions sont inchangés depuis plusieurs années. Cependant, pour 2021, suite à la suppression de la taxe d'habitation, la Ville s'est vue dotée de la part « foncier bâtie » du Département. De fait, le taux a mécaniquement été augmenté pour couvrir les recettes disparues de la TH. Cependant, dans les faits, les taux demeurent inchangés depuis plusieurs années.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation (TH)	12,25%	0%*	0%*	0%*	0%*	0%*
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	23,28%	37,25%**	37,25%**	37,25%**	37,25%**	37,25%**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	48%	48%	48%	48%	48%	48%

*TH en voie d'extinction

**Avec ajout de la part départementale en remplacement de la TH

Moyenne départementale et nationale des taux

TFB	Taux - Moyenne départementale	Taux - Moyenne nationale	TFNB	Taux - Moyenne départementale	Taux - Moyenne nationale
2020	15,22	21,59	2020	48,52	49,72
2021	21,62	37,72	2021	49,79	50,14
2022	30,83	38,28	2022	49,25	50,44
2023	31,35	39,42	2023	49,60	50,82
2024	31,56	39,74	2024	49,97	51,08

Bases et produits fiscaux

BASES sur déclaration N-1	2022	2023	2024	2025	Evolution N
---------------------------	------	------	------	------	-------------

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_09-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

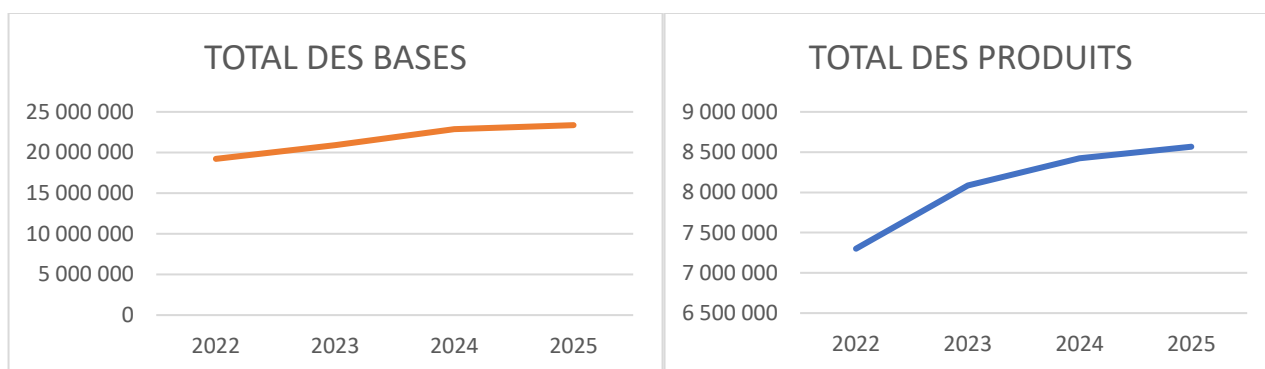
29

Taxe foncière sur les propriétés bâties	19 168 668	20 107 111	21 367 703	22 171 056	3,76%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49 630	50 499	54 138	56 844	5,00%
Taxe d'habitation	87841**	730 023	1 436 339	1 136 367	-20,88%
TOTAL DES BASES	19 218 298	20 887 633	22 858 180	23 364 267	2,21%

PRODUIT	2022	2023	2024	2025	Evolution N
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 188 251**	7 964 423	8 250 130	8 431 165	2,19%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23 822	25 872	26 784	27 120	1,25%
Taxe d'habitation	87 841*	95 777	147 735	108 792	-26,36%
TOTAL DES PRODUITS	7 299 914	8 086 072	8 424 649	8 567 077	1,69%

*TH en voie d'extinction

**Avec ajout de la part départementale en remplacement de la TH



BASES - MONTANT PAR HABITANT	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation	1551	50	98	7
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1346	1 385	1 457	1 455
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4	3	4	4
PRODUIT - MONTANT PAR HABITANT				
Taxe d'habitation	190	6	12	9
Taxe foncière sur les propriétés bâties	312	534	543	542
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2	2	2	2

L'AUTOFINANCEMENT

Le **chapitre 021**, « virement de la section de fonctionnement », en recette d'investissement et le **chapitre 023**, « virement à la section d'investissement », en dépenses de fonctionnement, de montant égal, sont destinés à traduire *dans le budget* l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (l'autofinancement).

	2022	2023	2024	2025
021/023	2 841 085 €	6 910 185 €	4 098 579 €	8 827 665 €

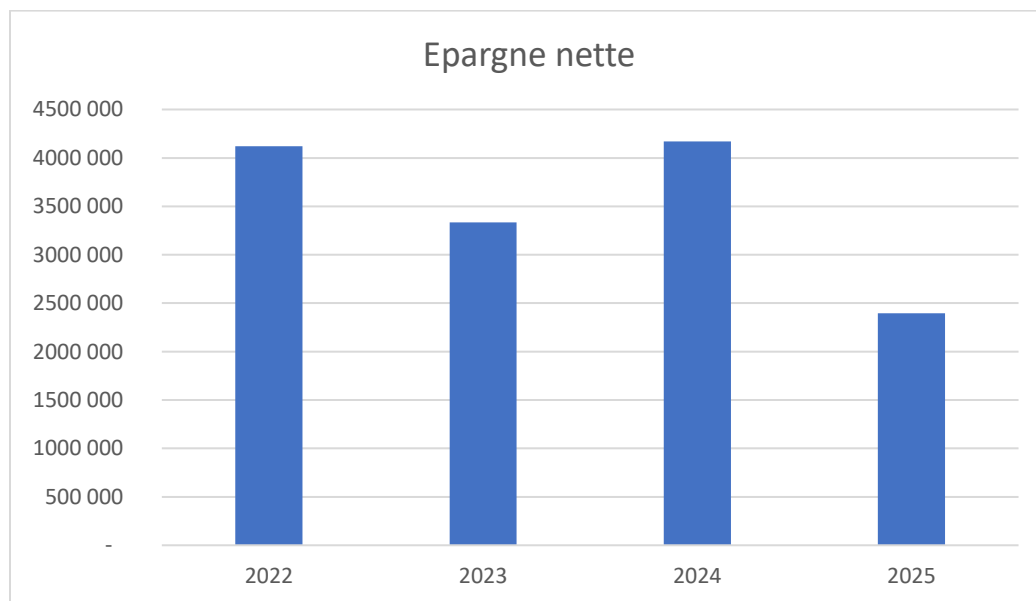
Pour mémoire l'autofinancement résulte de l'équilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement avant imputation du capital dette. Etant donné l'amélioration des ratios entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, combinée à la diminution du remboursement des intérêts de la dette, l'autofinancement apparaît en nette augmentation et permet de financer les dépenses d'investissement.

L'ÉPARGNE NETTE

Méthode de calcul de l'épargne nette

Epargne nette = Epargne brute – capital de la dette

	2022	2023	2024	2025	Total cumulé
Epargne nette	4 121 547	3 332 564	4 169 362	2 395 457	14 018 930

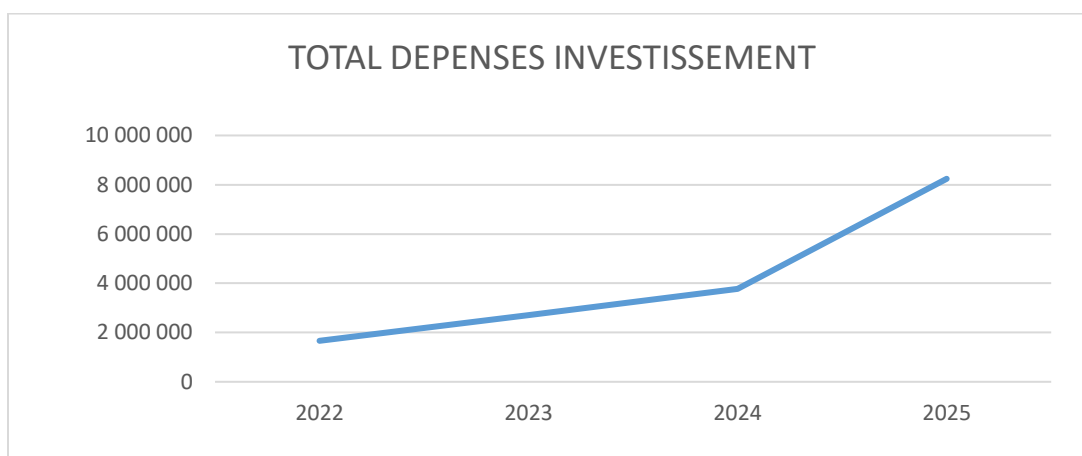


- **SECTION INVESTISSEMENT**

Sur l'année 2025 l'effort d'équipement devrait s'élever à 8 241 k€. En effet, d'importants projets ont été réalisés sur 2024 et 2025 grâce notamment à la création d'une direction dédiée à la conduite d'opérations.

LES DÉPENSES

CHAPITRE	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE Au 15/10/2025	Projection réalisé 2025	TOTAL PERIODE
20 Etudes logiciel fonds de concours	161 401	95 996	256 721	210 889	350 935	865 052
204 Subventions versées	0	29 800	0	73 049	73 049	102 849
21 Acquisitions foncières matériels	1 224 054	1 409 460	1 467 711	919 947	1 569 361	5 670 588
23 Travaux constructions	222 053	1 118 762	1 920 399	3 340 719	6 124 128	9 385 342
27 EPF (portage financier)	57 427	57 427	122 033	79 910	124 151	361 038
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 664 935	2 711 445	3 766 864	4 624 514	8 241 624	16 384 868



La répartition des investissements principaux 2025 s'établit comme suit :

Intitulé	Montant des travaux	Subventions obtenues sur certaines programmes
PROJET STRUCTURANT		
AMENAGEMENT URBAIN - COEUR DE VILLE	2 367 970	59 850
PLACE SEMARD	1 393 765	
DEMOLITION 4 COINS V3+ V4	187 599	
BERARD-VEGETALISATION	186 104	
CREATION AIRE JEUX SQUARE EMILE GUILLET	122 865	15 000
RENOVATION CHÂTEAU DE SAINT GERMAIN	16 702	
RUE DU PARC	49 459	
SIGNATLISATION MODE DOUX – ACV	21 229	
TECHNIQUES		
TOITURE ECOLE JULES FERRY + PANNEAUX PHOTO.	495 639	
AMENAGEMENT RUE ABBE PIERRE	331 395	
INSTRUMENTATION EGLISE DE LA VILLE	101 107	
AMENAGEMENT LOCAL JEUNESSE	99 222	
PREAU ECOLE JULES FERRY	95 052	
ENFOUILLISSEMENT DES RESEAUX SECS AVENUE SARRAIL	70 613	
ACHAT MAISON BREYDEVENT	65 000	
RELAMPAGE LED BATIMENTS & EQUIP SPORTIFS 2025	64 465	
RENOVATION SALLES DE CLASSES 2025	63 749	
REALISATION REFUGES RTE DES ALLYMES	55 787	
TOITURE TERRASSE BELLIEVRE	55 007	
REFECTION TOITURE TERRASSE SUR VESTIAIRES-TRIB. FOOT	53 235	
TRAVAUX RUE DES ARENES	52 029	
TVX SECU ET AMELIOR CONDITIONS USAGE ET DE TRAVAIL	47 965	
TRAVAUX RUE DU PENSIONNAT	45 623	
ETUDE HYDRAULIQUE SECTEUR DES ALLYMES	29 950	
MISE AUX NORMES SSI – ECHELLES	21 329	
MISE AUX NORMES SSI – PHOENIX	20 097	
AMENAGEMT BUREAUX ET SALLE DE REUNION PANHARD	18 310	
REF. CHEMIN ACCES JF/FOOT + PARKING CRX ST GEORGES	17 279	
ETUDE ACCEUIL PUBLIC EN FORET	11 280	
REMPLACEMENT DE 4 VELUX – PPE	10 146	
BERCE PLATEAU PR LIVRAISON MAT.LOGISTIQUE	9 708	
LAVOIR DE BREY DE VENT	9 208	
REPARATION/REMISE EN ETAT PARC AUTO	8 842	
MJC - REMPL. STORES OCCULTANTS SALLE SPECTACLE	8 832	
SECURISATION TRAJETS RS-ECOLE JF BARRIERES	6 456	

JACQUIN		
RS JJ- MISE EN PLACE FILMS SOLAIRES ET BRISE VUE	5 982	
SPORT/CULTURE/NETTOYAGE		
REGENERATION TERRAINS DE TENNIS EN BETON POREUX	55 154	27 577
MATERIEL PEDAGOGIQUE SALLE DUCLOS	14 665	
AUTOLAVEUSE INNOVA POUR GYMNASE BELLIEVRE	9 879	
GYMNASE BELLIEVRE FOSSE GAF SALLE C.DUCLOS	9 079	
GYMNASE BELLIEVRE BUT RABATTABLE	4 540	
ESPACE 1500		
PARC MATERIEL LUMIERE/SCENE	55 700	
DESENFUMAGE GALERIE MALRAUX	17 964	
AMENEE D AIR LOCAL STOCKAGE RDC BAS	15 000	
REMPLACEMENT 2 VOLETS ROULANTS SALLE MOZZANINO	13 820	
RESEAUX RJ45	12 888	
AUTOLAVEUSE MULTIWASH	2 552	
INFORMATIQUE		
POURSUITE DU DEPLOIEMENT DU GFU	129 439	
EQUIPEMENTS/SERVEUR/SECURITE/PC	178 319	
FIREWALLS	35 436	
CYBER SECURITE INFORMATIQUE /2024-2029	20 028	
MISGRATION E-ATAL	6 235	
CIMETIERE		
REPRISE DE CONCESSIONS	54 925	
SECURITE		
CREATION ET RACCORDEMENT PEI	67 861	17 846
TRAVAUX DECI 2024	20 237	
DEFIBRILLATEUR CLUB HOUSE TENNIS	2 129	
DEFIBRILLATEUR GYMNASE SAINT EXUPERY	1 863	
DIRECTION GENERALE		
VIDEO PROTECTION	49 388	83 722
CAMERA DEPOT SAUVAGE	11 729	

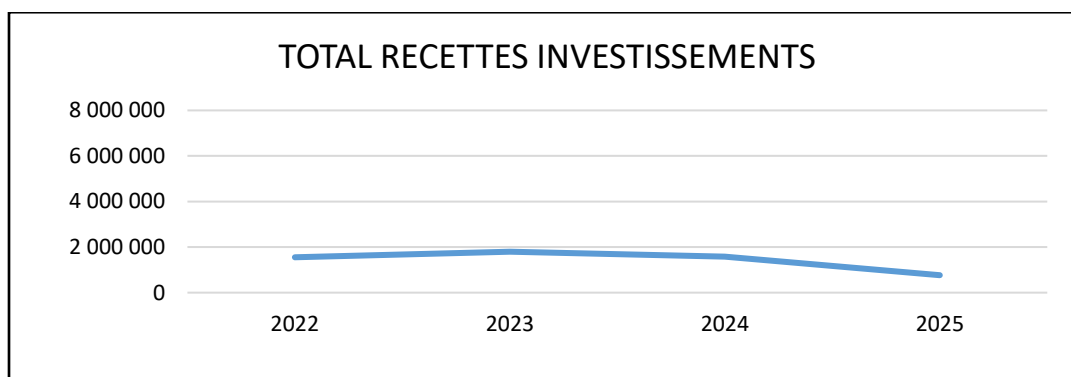
LES RECETTES

Les subventions apparaissent en baisse alors que d'importants chantiers ont été réalisés ou amorcés en 2025. Cependant, ces dernières ne seront versées en intégralité qu'à la réception des chantiers. Ainsi, principalement concernant l'aménagement de la place Robert Marcepoil, ont été obtenues et seront prochainement perçus :

- Fonds Vert : 406 k€ projet Cœur de Ville
- Agence de l'eau : 63 k€ projet Cœur de Ville
- Région : 300 k€ prévus en délibération régionale prochainement,
- Département : près de 110 k€ demandés en attente de validation.

Ces éléments viendront donc alimenter les recettes du budget 2026 alors que les dépenses auront principalement impacté l'année 2025.

CHAPITRE	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	Projection réalisé 2025	TOTAL PERIODE
10 Dotations fonds divers et réserve (sans 1068)	716 573	595 756	554 861	451 177	2 318 367
13 Subventions d'investissement	807 627	327 877	1 022 457	313 944	2 471 905
27 Autres immobilisations financières	23 289	873 560	6 312	0	903 160
16 Emprunts	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 547 489	1 797 193	1 583 630	765 121	5 693 433



SYNTHESE

La situation financière de la Ville d'Ambérieu en Bugey demeure stable.

Le résultat de l'exercice laisse apparaître une épargne nette qui se maintient à un niveau significatif, bien qu'en baisse, avoisinant les 2 millions d'euros confirmant la capacité de financement de la Ville et son actuelle stabilité financière.

Elle permet donc de poursuivre les différents chantiers structurants ambitionnés, et ce sur les fonds propres de la Ville, en complément de recherches de subventions. De fait, la capacité de désendettement de la Commune s'apure et laissera ainsi une possibilité d'emprunt améliorée et conséquente lorsque celui-ci sera nécessaire dans le futur pour porter d'autres projets structurants.

On constate que les recettes sont néanmoins ralenties, confirmant la nécessité de demeurer prudents dans les perspectives et toujours aussi rigoureux dans l'analyse et la validation des dépenses. En effet, la principale alerte concerne l'important ralentissement de la fiscalité. Il conviendra de rester vigilant quant à l'évolution de cette situation.

Pour cela, la Ville est amenée à poursuivre son effort de maîtrise sur le fonctionnement et notamment sur les postes principaux à savoir les charges générales et la masse salariale.

ANALYSE ET RESULTATS PREVISIONNELS 2025

FOCUS SUR L'ANNEE 2025

Les résultats de l'année 2025 viennent confirmer ceux de l'année précédente et entérinent la stabilité de la collectivité.

Les marges de manœuvre dégagées au fil des ans ont permis de porter pleinement les ambitions sur Cœur de Ville et ainsi offrir une renaturation au centre-ville ainsi que le premier espace piéton apaisé. Ce projet sera finalisé début 2026.

Les résultats d'investissement au 15 octobre 2025 s'établissent à – 4 130 k€, les restes à réaliser pour leur part ne seront connus que courant du mois de janvier 2026.

Parallèlement, la vigilance accrue sur le fonctionnement, en vue de maintenir des capacités de financement, permet de constater un résultat provisoire de 2 328 468.81 €. Ainsi, a minima, le résultat de clôture 2025 s'élèvera à – 2.3 m€. Les résultats cumulés sont à minima de 6.7 m€.

Il ne fait donc aucun doute que la situation de la Ville est parfaitement stable et maîtrisée. Cependant, au regard des perspectives évoquées ci-avant, le contrôle et la prudence resteront de mise pour les projections à venir.

REALISATION DU BUDGET au 15/10/2025

Chapitre	Intitulé	Budgété	Réajustement	Total BP	Réalisation	Taux réalisé
O11	Charges à caractère général	4 779 125	1 301 151	6 080 276	4 381 492	72,06%
O12	Charges de personnel	9 227 840	132 000	9 359 840	8 941 981	95,54%
O14	Atténuation de produits	245 000	128 967	373 967	307 967	82,35%
65	Autres charges de gestion courante	1 965 369	128 101	2 093 470	1 920 367	91,73%
66	Charges financières	143 377	8 960	152 337	122 496	80,41%
67	Charges exceptionnelles	15 000	10 000	25 000	6 129	24,52%
68	Provisions pour risques	20 000	115 000	135 000	35 899	26,59%
O42	Dotation aux amortissements	980 000	2 100 000	3 080 000	1 184 180	38,45%
O23	Virement à la section d'investissement	827 665	8 000 000	8 827 665		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 203 376	11 924 179	30 127 556	16 900 510	56,10%
OO2	Solde d'exécution n-1	0	9 598 029	9 598 029	9 598 029	
O13	Atténuation de charges	75 000	0	75 000	42 500	56,67%
70	Produits des services	1 075 511	-43 949	1 031 562	1 013 163	98,22%
731	Fiscalité locales	9 680 142	3 364	9 683 506	9 687 202	100,04%
73	Impôts et taxes	3 406 762	24 854	3 431 616	3 429 716	99,94%
74	Dotations, subventions et participations	2 911 152	319 238	3 230 390	3 269 019	101,20%
75	Autres produits gestion courante	775 545	2 644	778 189	828 583	106,48%
76	Autres produits financiers	133 545	-55 000	78 545	100 893	128,45%
77	Produits exceptionnels	10 000	0	10 000	201 139	2011,39%
78	Reprise	4 414	0	4 414	1 296	29,36%
O42	Opérations d'ordre entre section	131 305	2 075 000	2 206 305	242 119	10,97%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		18 203 376	11 924 179	30 127 556	28 413 658	94,31%

10	Dotations fonds divers et réserves	80 000	0	80 000	72 335	
13	Subventions d'investissements reçues	0	0	0	0	
16	Emprunt	1 023 636	2 040	1 025 676	1 025 208	99,95%
20	Immobilisations incorporelles	867 165	354 723	1 221 888	350 935	28,72%
204	Subventions d'équipements versées	0	83 572	83 572	73 049	87,41%
21	Immobilisations corporelles	780 007	1 619 720	2 399 726	1 569 361	65,40%
23	immobilisations en cours	5 012 001	3 046 433	8 058 434	6 124 128	76,00%
27	Autres immobilisations financières	47 241	236 910	284 151	124 151	43,69%
OO1	Solde d'exécution n-1	0	533 711	533 711	533 711	100,00%
O40	Opérations d'ordre entre section	131 305	2 075 000	2 206 305	242 119	10,97%
O41	Opérations patrimoniales	1 116 620	5 695 030	6 811 650	5 802 388	85,18%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 057 975	13 647 139	22 705 114	15 917 385	70,10%
OO1	Solde d'exécution n-1	0	0	0	0	
O24	Produits de cession	349 694	0	349 694	0	0,00%
10	Dotations fonds divers et réserves	482 866	1 073 013	1 555 879	1 524 190	97,96%
13	Subvention d'investissement reçues	903 437	1 176 789	2 080 226	396 609	19,07%
16	Emprunts et dettes assimilés	4 397 693	-4 397 693	0	750	
23	Immobilisations en cours	0	0	0		
27	Autres immobilisations financières	0	0	0		
O40	Dotations amortissements	980 000	2 100 000	3 080 000	1 184 180	38,45%
O41	Opérations patrimoniales	1 116 620	5 695 030	6 811 650	5 802 388	85,18%
O21	Virement à la section de fonctionnement	827 665	8 000 000	8 827 665	0	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 057 975	13 647 139	22 705 114	8 908 117	39,23%

FOCUS SUR LA MASSE SALARIALE

Structures des effectifs

- 220 agents au 1^{er} octobre 2025
- Représentant 190 agents en équivalent temps plein
- 167 femmes et 55 hommes
- Répartition par catégorie :
 - ❖ 9 % en catégorie A
 - ❖ 13 % en catégorie B
 - ❖ 78 % en catégorie C

ANNEE	2025
Titulaires	167
Congé parental	0
Disponibilité	6
Détachement	0
Contractuels	47
Contrats aidés	0
Effectif Total	220
Equivalent temps plein	190

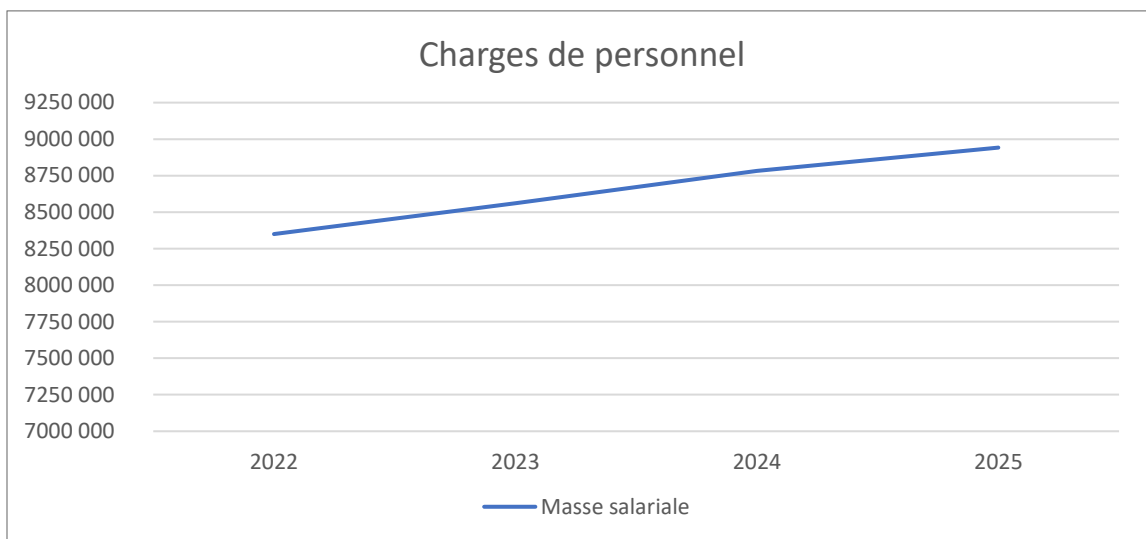
Dépenses de personnel

Le budget prévisionnel pour l'année 2025 devrait s'élever à 8 941 981 euros, soit une augmentation de 1.81 % au regard de 2024. Depuis 2022, la masse salariale a progressé de 7.09 %, sur une moyenne de 1.77 % par an ce qui apparaît particulièrement stable ne serait-ce qu'au regard de l'effet mécanique du GVT (glissement, vieillissement, technicité).

Conformément à la réglementation imposant un retour aux 1 607 heures annuelles, la réforme du temps de travail est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2022. Ainsi, l'ensemble des personnels à temps pleins sont soumis à un régime réglementaire de 1 607 h.

Aucun agent ne bénéficie de logement de fonction ni de véhicule de fonction. Les agents qui bénéficiaient de repas sur le temps du déjeuner n'ont pas souhaité conserver cet avantage.

Année	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projection réalisée 2025	Evolution	Moyenne
Masse salariale	8 350 157	8 561 747	8 783 408	8 941 981	7,09%	1,77%



La répartition des heures supplémentaires s'établit comme suit :

2022	1 370 heures	27 126,00 €
2023	1 342 heures	28 505,00 €
2024	1 567 heures	32 490,00 €
Au 01/10/2025	584 heures	12 258.00 €

La répartition de la masse salariale s'établit comme suit au 15/10/2025 :

6216	PERSONNEL AFFECTE PAR LA CCPA	0
6218	AUTRES PERSONNEL EXTERIEUR	4 008
631	IMPOTS, TAXES ET VERS SUR REMUNERATIONS	0
6331	VERSEMENT TRANSPORT	0
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	20 351
6333	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	22
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA	83 440
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	3 281 211
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	39 925
64113	NBI	22 137
64114	PERSONNELS TITULAIRES - INDEMNITE INFLATION	0
64118	AUTRES INDEMNITES	862 430
64131	REMUNERATIONS	705 097
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	14 347
64134	PERSONNELS NON TITULAIRES - INDEMNITE INFLATION	0
64136	INDEMNITES LIEES A LA PERTE D'EMPLOI	11 625
64138	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	105 425
64168	AUTRES EMPLOIS AIDES	0
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	34 299
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	779 822
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 172 916
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	33 192
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	60 222
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	372
64731	VERSEES DIRECTEMENT	11 086
64751	MEDECINE DU TRAVAIL - VISITES MEDECINS AGREES	16 673
64752	VISITES EXPERTISES MEDICALES	4 071
6478	AUTRES CHARGE SSOCIALES	708
64881	AUTRES CHARGES (FRAIS DE SEJOUR LOISIRS)	0
64882	COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)	42 698
Sous-total chapitre 012		7 306 077

LES ELEMENTS PREVISIONNELS 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

BUDGET FONCTIONNEMENT							
GESTIONNAIRES	BP 2025	BP 2026	Evol % / réajust	CHAPITRES	BP 2025	BP 2026	Evol % / réajust
COMMUNICATION	54 311	49 164	-9,48%	013 - Atténuations de charges	75 000	60 000	-20,00%
DAEVS	997 785	1 023 876	2,61%	70 - Produits des services et du domaine	1 075 511	1 071 831	-0,34%
DAVC (inclus piscine)	1 190 787	1 193 936	0,26%	73 - Impôts et taxes	3 406 762	3 428 216	0,63%
DGS	406 118	426 860	5,11%	731 - Fiscalités locales	9 680 142	9 537 819	-1,47%
DST (avec les fluides)	2 379 326	2 329 358	-2,10%	74 - Dotations et participations	2 911 152	3 090 393	6,16%
ESPACE 1500	270 541	268 277	-0,84%	75 - Autres produits de gestion courante	775 545	739 856	-4,60%
FORET	31 410	25 022	-20,34%	76 - Produits financiers	133 545	55 000	-58,82%
GRH	9 482 779	9 517 020	0,36%	77 - Produits exceptionnels	10 000	10 000	0,00%
INFORMATIQUE	297 316	326 905	9,95%	78 - Reprise sur amortissements	4 414		-100,00%
JEUNESSE	71 765	66 230	-7,71%	042 - Opérations d'ordre entre sections	131 305	300 000	128,48%
LOCINDUS	46 714	38 968	-16,58%				
POLICE MUNICIPALE	36 630	41 960	14,55%				
PROJET	6 000	1 000	-83,33%				
REGIE	36 650	0	-100,00%				
RESPOP	6 990	8 827	26,29%				
SECURITE	77 614	82 544	6,35%				
FINANCES	1 982 975	2 773 282	39,85%				
SS TOTAL hors résultat cumulé	17 375 712	18 173 229	4,59%		18 203 376	18 293 115	0,49%
Prélèvement 023 (= Auto financement)	827 665	1 119 886	35,31%	002 - Excédent de fonctionnements			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	18 203 376	19 293 115	5,99%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	18 203 376	18 293 115	0,49%

Au regard des prévisions budgétaires annoncées, est prévue dans le BP pour 2026 une diminution prudente de la fiscalité conformément au constat de l'année 2025. Les taux d'intérêt en lien avec les comptes à termes sont également prévus en forte baisse, les placements étant moins rémunérés.

L'ensemble des autres recettes est envisagé en quasi-stagnation, même si potentiellement la DGF et la DSU devraient connaître une petite augmentation. Cependant, ces dernières n'étant *a priori* pas significatives, elles n'ont pas été budgétées dans un premier temps. De plus, des écritures d'ordres en lien avec les inventaires en cours de réalisation viennent augmenter les recettes, mais il est rappelé qu'il s'agit d'un « jeu d'écritures ».

Parallèlement, les charges réelles de fonctionnement sont à l'équilibre (-0.14%).

Les services ont travaillé de façon rigoureuse afin de pouvoir absorber les différentes augmentations des fluides, notamment le budget de l'eau qui a doublé en un an (+ 50.91%), depuis la création du syndicat SERA.

Les dépenses de personnel sont stables et ce malgré les réformes et changement de taux sur les retraites. Est ainsi constatée une variation de – 0.51% sur un volume de 9,2 M€.

En l'absence de connaissance du résultat de clôture, le budget étant proposé au vote cette année au mois de décembre, il ne peut donc être inclus aux prévisions budgétaires pour le BP 26. Par conséquent, la Ville projette un emprunt d'équilibre pour le prochain budget. Néanmoins, le résultat cumulé 2025 permettra avec certitude de financer les projets structurants en investissement, et sera directement positionné en autofinancement pour être transféré à la section investissement.

Par conséquent, l'équilibre est atteint de manière rigoureuse et dégage un autofinancement non négligeable de 1 119 886 €, sans lien avec les résultats cumulés des années antérieures dont le résultat sera constaté ultérieurement et estimé à ce jour à 6,7 Md'€.

BUDGET INVESTISSEMENT							
GESTIONNAIRES	BP 2025	BP 2026	Evol % / réajust	CHAPITRES	BP 2025	BP 2026	Evol % / réajust
001 - Déficit antérieur reporté				001 - Excédent d'investissement			
				1068 - Affectation résultat antérieur			
				021 - Virement de la section de fonctionnement	827 665	1 119 886	35,31%
				024 - Produit de cession	349 694	200 000	-42,81%
040 - Opérations d'ordre entre sections	131 305	300 000	128,48%	040 - Opérations d'ordre entre sections	980 000	800 000	-18,37%
10 - Opérations fonds diverses et réserves	80 000	80 000		10 - Dotation, fonds divers de réserves	482 866	360 000	-25,45%
				13 - Subvention d'investissement reçue	903 437	1 581 102	75,01%
16 - Opérations financières & dettes assimilées	1 023 636	1 036 258	1,23%	16 - Opérations financières & dettes assimilées	4 397 693	1 976 026	-55,07%
20 - Immobilisations incorporelles	867 165	910 084	4,95%				
204 - Immobilisations d'équipements versées	0	0					
21 - Immobilisations corporelles	780 007	435 523	-44,16%				
23 - Immobilisations d'en cours	5 012 001	3 235 176	-35,45%	23 - Immobilisations d'en cours	0		
27 - Autres immobilisations financières	47 241	39 972	-15,39%	27 - Opération d'immobilisations financières	0		
041 - Opérations patrimoniales	1 116 620	7 116 620	537,34%	041 - Opérations patrimoniales	1 116 620	7 116 620	537,34%
SS TOTAL hors résultat cumulé	9 057 975	13 153 634	45,22%		9 057 975	13 153 634	45,22%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	9 057 975	13 153 634	45,22%	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	9 057 975	13 153 634	45,22%

Concernant les dépenses, outre les dépenses récurrentes d'entretien, diverses opérations sont ambitionnées, telles :

- Les travaux d'aménagement des 4 coins (fin des aménagements)
- L'amorce des travaux de la rue du Parc
- Les travaux de démolitions des bâtiments de la place Pierre Sépard, la poursuite des études et l'amorce de la construction du pôle d'équipements publics
- Les travaux de mise en sécurité et confortement du Château de Saint Germain
- La création de réseaux humides du Hameau des Allymes
- L'amorce des études en vue de la requalification des rues Aristide Briand (la Croze), Aimé Vingtrinier et Amédée Bonnet
- Les études de cadrage urbain du secteur Jean de Paris
- L'enrobé de la rue Martin Luther King
- La citerne Hameau de Brey de Vent
- La clôture du parc des sport
- La rénovation des salles de classes
- Le relampage en leds de l'éclairage public
- La rénovation d'un logement pour la mise à disposition en cas d'urgence
- La végétalisation rue Bérard : poursuite des actions
- La création de cases de columbarium

ELEMENTS STRUCTURANTS DE LA DETTE

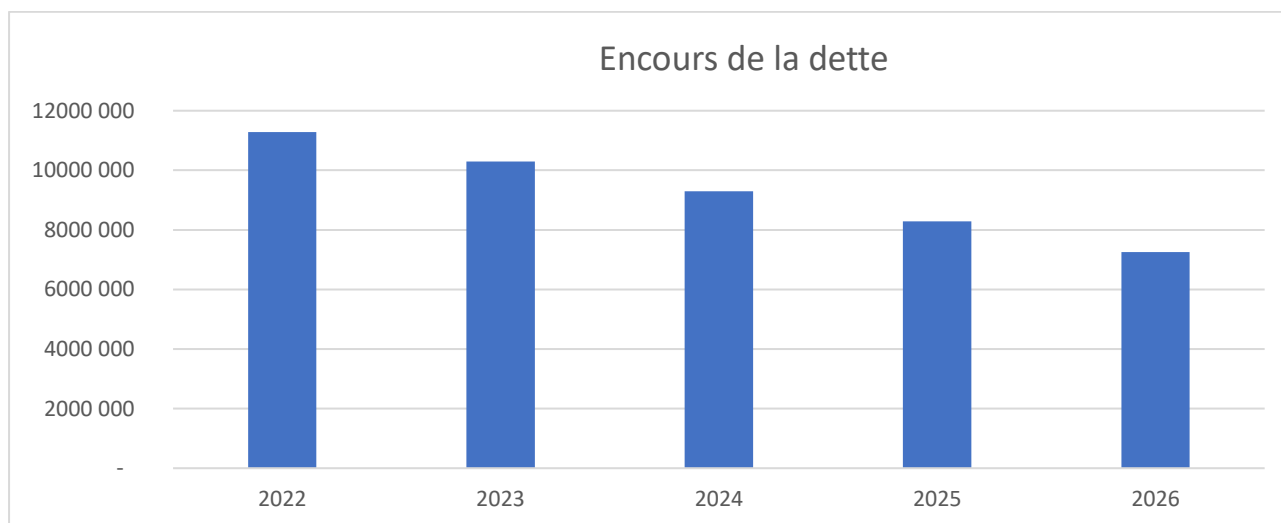
ETAT DE LA DETTE ET EVOLUTION DES RATIOS D'ENDETTEMENT

Le niveau d'endettement est un point de vigilance significatif, car l'emprunt constitue un élément majeur des recettes de fonctionnement et son remboursement pèse lourd tant dans les dépenses de fonctionnement (intérêts) que d'investissement (capital).

Avec le travail réalisé sur les recettes de fonctionnement et l'absence de mobilisation de crédit depuis plusieurs années, l'encours de la dette, bien que toujours élevé, devient moins pesant d'année en année.

La capacité de désendettement en année s'obtient de la manière suivante :

Encours de la dette au 31/12 / épargne brute = nombre d'années



ENCOURS DE LA DETTE

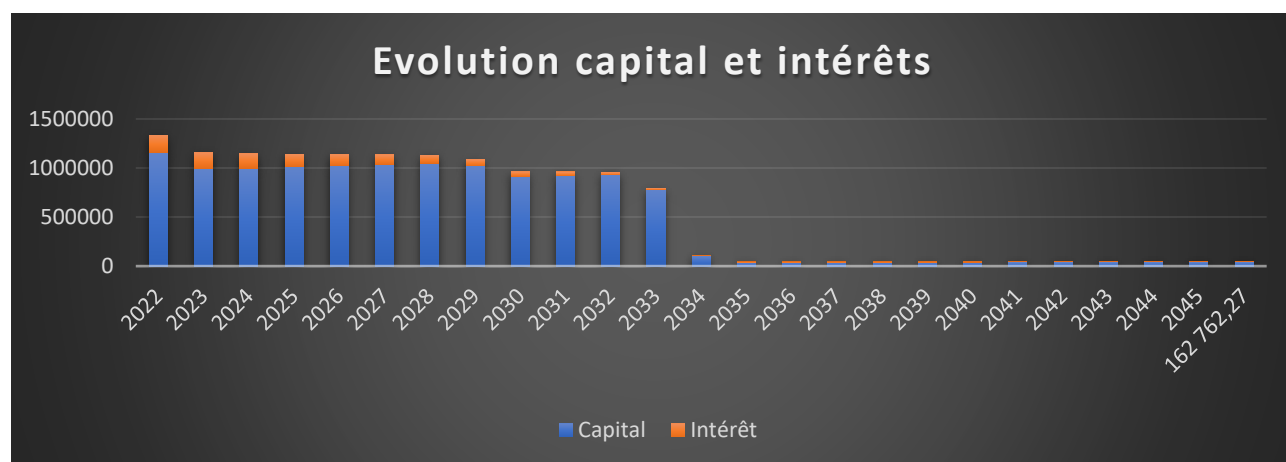
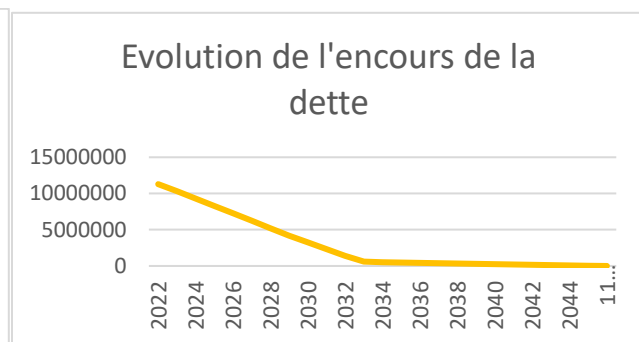
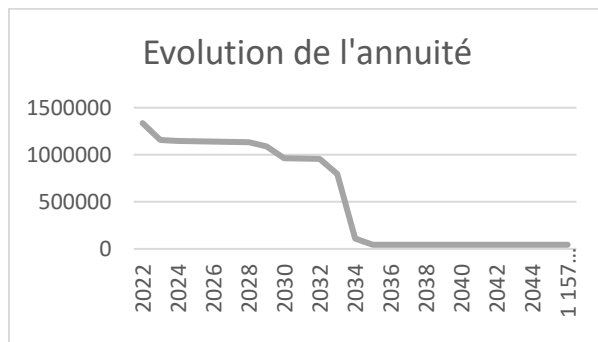
	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de la dette au 31/12	11 285 555	10 291 184	9 292 138	8 280 904	7 257 267
Encours de la dette par habitant	667	592	583	520	456
Encours de la dette par habitant, même state au niveau national	800	801	803		

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de la dette	11 285 555	10 291 184	9 292 138	8 280 904	7 257 267
Montant emprunté	0	0	0	0	0
Annuité en capital de la dette	1 157 134	1 150 018	1 159 482	1 154 092	1 145 749
Capital dette	994 372	999 046	1 011 234	1 023 636	1 036 258
Intérêts de la dette	162 762	150 972	148 248	130 455	109 492
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	60,82%	53,81%	47,52%	55,07%	40,33%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	6,24%	6,01%	5,93%	7,68%	6,37%

EVOLUTION DE LA DETTE JUSQU'A SON EXTINCTION

Année	Capital	Intérêt	Annuité	Encours
2022	994 371,52	162 762,27	1 157 133,79	11 285 555,14
2023	999 045,93	150 972,36	1 150 018,29	10 291 183,62
2024	1 011 233,88	148 248,49	1 159 482,37	9 292 137,69
2025	1 023 636,35	130 455,32	1 154 091,67	8 280 903,81
2026	1 036 257,53	109 491,56	1 145 749,09	7 257 267,46
2027	1 049 101,52	88 742,24	1 137 843,76	6 221 009,93
2028	1 021 754,25	71 410,67	1 093 164,92	5 171 908,41
2029	911 361,13	56 155,96	967 517,09	4 150 154,16
2030	920 925,18	42 263,82	963 189,00	3 238 793,03
2031	930 633,35	28 226,26	958 859,61	2 317 867,85
2032	781 723,13	14 191,16	795 914,29	1 387 234,50
2033	103 526,32	5 166,33	108 692,65	605 511,37
2034	39 956,65	4 166,48	44 123,13	501 985,05
2035	40 288,29	3 834,84	44 123,13	462 028,40
2036	40 622,69	3 500,44	44 123,13	421 740,11
2037	40 959,86	3 163,27	44 123,13	381 117,42
2038	41 299,82	2 823,31	44 123,13	340 157,56
2039	41 642,61	2 480,52	44 123,13	298 857,74
2040	41 988,24	2 134,89	44 123,13	257 215,13
2041	42 336,75	1 786,38	44 123,13	215 226,89
2042	42 688,14	1 434,99	44 123,13	172 890,14
2043	43 042,45	1 080,68	44 123,13	130 202,00
2044	43 399,71	723,42	44 123,13	87 159,55

2045	43 759,84	363,21	44 123,05	43 759,84
------	-----------	--------	-----------	-----------



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2025-2029

La projection proposée, qui permettra d'avoir une vision sur 4 ans, a comme base de départ l'année 2025, puisqu'il s'agit pour la Commune des dernières bases connues au jour de l'établissement du ROB. Il convient en revanche d'être vigilant, de nombreux indicateurs étant en pleine évolution au regard du caractère particulièrement mouvant des politiques nationales et des orientations en termes de finances publiques.

DOTATION FORFAITAIRE (DF)

La dotation forfaitaire est marquée par une baisse constante depuis de nombreuses années. En 2023, une évolution de l'enveloppe nationale est intervenue, inversant, pour la première fois, légèrement la tendance et faisant état d'une très légère augmentation de 15 000 €. Cette augmentation de la dotation versée a été reconduite pour 2024 et également 2025. En 2025, l'augmentation s'avère plus significative. Aussi, il est proposé d'actualiser et de figer en l'état le montant perçu. En effet, les discussions sur le projet de loi de finance n'étant pas finalisées au jour de la rédaction du présent document, le montant définitif de l'enveloppe accordée nationalement n'est pas connu.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation forfaitaire	1 064 062	1 064 062	1 138 355	1 138 355	1 138 355	1 138 355

DOTATION SOLIDARITE URBAINE (DSU)

La DSU a subi une augmentation de près de 56 000 € en 2023 puis a été réévaluée pour atteindre 516 868 € en 2024. Il est proposé de figer ce montant. En effet, les discussions sur le projet de loi de finance n'étant pas finalisées au jour de la rédaction du présent document, le montant définitif de l'enveloppe accordée nationalement n'est pas connu.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
DSU	460 000	516 868	516 868	510 000	510 000	510 000

DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP)

En 2024 le montant a été réévalué à 4 754 €. Il est proposé de figer pour le moment cette enveloppe. En effet, les discussions sur le projet de loi de finance n'étant pas finalisées au jour de la rédaction du présent document, le montant définitif de l'enveloppe accordée nationalement n'est pas connu.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation de péréquation	3 900	4 754	4 754	4 754	4 754	4 754

L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025 – 2029

Malgré l'amélioration globale de la situation ces dernières années, la prudence reste de mise au regard du caractère incertain du climat dans lequel nous évoluons actuellement, les crises diverses se succédant et les ressources locales se fragilisant.

Cependant, il convient d'actualiser les bases concernant les dépenses réelles de fonctionnement qui sont à prendre en compte selon les éléments suivants :

- Une évolution de près de 1.20 % des dépenses à caractère général au regard des tendances constatées. Cependant, dans un souci de sécurité, les fluides sont conservés avec une hausse annuelle de 5 %. Il est notamment à relever que le prix de l'eau devrait significativement évoluer dans les prochaines années ce qui ne sera pas sans conséquence, tant pour la Ville que les ménages, même si des travaux sont réalisés en vue de diminuer les consommations.
- Une évolution globale de 10 % des dépenses de personnel sur la période afin d'absorber l'évolution naturelle de la masse salariale et les réformes à venir.
- Une augmentation du fonds de péréquation pour près de 5 % sur la période.

L'EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025 – 2029

- Pas d'augmentation des taux d'imposition. Un dynamisme qui est figé pour l'année 2026 mais revient aux taux jusqu'à présent constatés naturellement de 2 % par an en lien notamment avec les bases fiscales.
- Un gel des recettes issues des produits des services identiques à 2025.
- Une stagnation des dotations en dehors des mises à jour prévues ci avant au regard des dotations déjà perçues.
- Stabilité ou faible évolution des autres recettes de fonctionnement.

L'EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 – 2029

Les dépenses d'investissement projetées d'ici la fin de la période sont en lien principalement avec les programmes étatiques pour lesquels la Ville s'est engagée.

Ainsi, d'ici fin 2025, la grande majorité de la requalification du centre-ville et de la place Robert Marcepoil en lien avec le programme Cœur de Ville devrait être réalisée. Le coût global d'aménagement de l'ensemble des opérations s'élève à 3.7 M d'€. Au total ce sont plus de 900 K€ de subventions qui ont été obtenues.

En complément et afin de poursuivre la requalification globale du centre-ville, dans un souci d'apaisement des modes de circulation, à l'automne 2026, la Ville lancera la réalisation de la rue du Parc concomitamment au réaménagement de la rue du Plâtre, qui aura vocation à dévier le trafic du centre-ville et ainsi permettre une nouvelle liaison plus directe sans impact pour les espaces apaisés que la Ville entend réaliser

notamment le long de l'axe Alexandre Bérard. Ce projet, dont les études sont en cours de finalisation, est estimé à près d'1.5 millions d'euros. Il convient de préciser que ce dernier a été retardé d'une année en raison des compléments d'études en faveur de la faune et de la flore qui ont dû être conduits. Ces derniers vont permettre de mettre en place des mesures compensatoires afin que ledit projet ne soit pas impactant en terme environnemental.

Parallèlement, suite aux déboires rencontrés avec certains partenaires concernant le réaménagement de la place Pierre Sépard, le nouveau projet proposé par la Ville à l'automne 2023 a été validé par l'Etat en janvier 2025. Par conséquent, les premières démolitions devraient s'achever à la fin du printemps 2026 suite à la sélection du projet définitif. Il est rappelé que cet aménagement se compose aujourd'hui non seulement de la requalification de la place Pierre Sépard en espace piétonnier, apaisé et renaturé mais s'accompagne également de la construction d'un pôle d'équipements publics permettant le relogement du centre social, la création d'une salle de quartier, d'une micro-crèche, et d'une annexe à l'Hôtel de Ville.

Cet aménagement ambitieux, mais répondant pleinement aux attentes et aspirations des Ambarrois est aujourd'hui estimé à près de 9.5 millions d'euros. Pour sa part, l'ANRU accompagnera la Ville pour près de 1,15 millions d'euros. Une recherche active de subvention a donc d'ores et déjà été amorcée. Cependant, en toute transparence, cette réalisation nécessitera la mobilisation probable d'un nouvel emprunt, évalué à ce jour à 4.5 millions. Ce dernier sera rendu parfaitement possible par l'assainissement de la situation financière de la Ville. Le planning prévisionnel des travaux d'aménagement et de construction envisagés sur la place Pierre Sépard s'étale de l'automne 2026 à l'automne 2028.

Au-delà, en lien avec le SERA, la Ville sera amenée en 2028 et 2029 à requalifier l'avenue Aristide Briand. En effet, avec la réalisation de la nouvelle station d'épuration, il est obligatoire de déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement avant sa mise en service. De fait, le SERA assurera la reprise des réseaux relevant de sa compétence et la Commune la requalification des aménagements de surface à compter de 2028. Le coût prévisionnel de l'opération, pour la part Ville, serait de 1.8 M d'€ (hors subventions).

Parallèlement, de nombreuses dépenses concernant l'entretien des bâtiments, équipements et espaces publics sont prévues, et ce de manière récurrente.

L'EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025 – 2029

Les recettes vont reposer sur plusieurs piliers. Tout d'abord, les projets réalisés bénéficieront de subventions des différents partenaires, ainsi que des fonds de concours mis en place par la CCPA. Sur la période 2025 – 2029, ce sont près de 3.2 M d'€ de subventions qui sont attendus. Ne sont pas encore comptabilisées dans les chiffres évoqués ci-après les potentielles subventions sur la place Pierre Sépard, hors ANRU et le pôle d'équipements publics.

Également, le FCTVA et la taxe d'aménagement viendront abonder les recettes d'investissement. Le FCTVA (16,404%) est perçu en N+2, appliqué sur 90 % des dépenses d'équipement. Ces dernières étant en hausse, le FCTVA suivra naturellement.

Les recettes seront, ponctuellement, complétées par certaines cessions, mais ces dernières, déjà fortement accrues ces dernières années, ne pourront se poursuivre, le parc immobilier de la Ville étant désormais largement optimisé.

En tout état de cause, la mobilisation de l'emprunt ne sera pas nécessaire sur ce mandat, conformément aux engagements pris et *a priori* pas avant 2027, date à laquelle la dette sera aux environs de 6 Md'€, rendant ce prêt parfaitement supportable pour la Ville. Dans les présentes projections il est prévu à 3 % sur 30 ans par mesure de sécurité. De fait, les différents investissements répondent au montant des fonds propres accumulés sur la période.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION 2025 – 2029

	Réalisé Données au 15/10/2025	BP 2026	Projection 2027	Projection 2028	Projection 2029
Produits de gestion courantes de fonctionnement (A)	14 758 608	17 928 115	17 274 560	17 105 384	16 933 285
Charges de gestion courantes de fonctionnement (B)	11 602 040	16 214 008	17 121 715	17 336 261	17 550 381
Epargne de gestion (C = A - B)	3 156 568	1 714 107	152 844	-230 877	-617 096
Résultat financier (D) (chapitre 76 -chapitre 66)	-46 085	-69 221	-241 443	-220 323	-201 196
Résultat exceptionnel (E) (chapitre 77+78-chapitre 67-68)	160 046	-25 000	-246 443	-225 323	-206 196
Epargne brute (F = C + D + E)	3 270 529	1 619 886	-335 041	-676 524	-1 024 487
Remboursement capital dette et assimilés (G)	1 023 636	1 036 258	1 143 688	1 119 179	1 011 708
Epargne nette (H = F - G)	2 246 893	583 628	-1 478 729	-1 795 702	-2 036 196
Dépenses réelles d'investissement (I)	4 696 849	4 700 756	7 765 960	5 774 850	4 286 039
Dépenses d'équipement brut	4 544 604	4 580 784	6 501 300	4 534 700	3 248 700
Recettes réelles d'investissement (J)	2 127 269	4 117 128	5 296 556	489 328	968 135
Recettes FCTVA, TA et subventions	2 127 269	1 941 102	796 556	489 328	968 135
Cessions	0	200 000	0	0	0
Emprunts réalisés (chap 16 hors 165 et 16449) (K)	0	1 976 026	4 500 000		0
Reste à réaliser de l'exercice (L)	-500 000	-500 000	-500 000	-500 000	-500 000
Résultat de clôture prévisionnel	-2 302 518	3 335 467	-2 883 002	-2 302 518	-6 061 722
Résultat de clôture avec résultats cumulés antérieurs	3 335 467	3 335 467	452 465	-5 609 257	-10 070 453

CONCLUSION

Après avoir réalisé un travail de rigueur budgétaire significatif ces dernières années, la Ville est parvenue à optimiser et stabiliser ses finances, permettant aujourd'hui de dégager des marges de manœuvre conséquentes en lien avec les besoins et attentes du territoire. Ces dernières vont permettre de réaliser des projets d'envergure tout en poursuivant le désendettement essentiel de la Commune.

Ainsi, l'action Cœur de Ville sera finalisée début 2026 avec la requalification de la place Robert Marcelpoil, qui permettra de proposer aux Ambarrois un réel espace qualitatif en plein centre, renaturé, et adapté aux besoins actuels de la population et des institutions. Ce nouvel espace s'accompagnera de la poursuite de la végétalisation de l'Axe Alexandre Bérard et de l'évolution du plan de circulation, ainsi que la création de la rue du Parc et le réaménagement de la rue du Plâtre. Les premiers espaces ont quant à eux été livrés au jardin Henri Cattin, au square Emile Guillet, parking dame Louise ou encore espace du champ de mars. Afin de mener à bien le programme de la place Robert Marcelpoil, la Ville a pu bénéficier de plus de 900 000 € de subventions. D'autres retours sont attendus sur les demandes de subvention pour les autres espaces prévus, permettant ainsi de relativiser le PPI projeté ci avant.

Au-delà, comme présentés ci-avant, différents chantiers d'envergure seront à conduire dans les quelques années à venir. Ces interventions, rendues possibles par la stabilisation des finances et l'apurement de la dette, viendront profondément marquer la Commune, avec la création d'un second espace dédié sur la place Pierre Sépard, la proposition de services municipaux en gare de manière inédite, ou encore la requalification de certains axes structurants, en collaboration avec nos partenaires.

Même si ces ambitieux projets nécessitent de mobiliser de nouveau l'emprunt, ce dernier sera fait de manière responsable, et ne remettra pas en cause la stabilité ainsi que la sécurité financière de la Ville. Tous les efforts sont déployés pour trouver des sources de financement qui permettront de faciliter la réalisation de l'ensemble de ces chantiers.

Enfin, bien que la situation se soit fortement améliorée pour Ambérieu en Bugey, il reste indispensable de poursuivre le suivi des finances dans un cadre strict et prudent, pour prémunir la collectivité des aléas sociétaux ou économiques qui pourraient venir mettre à mal l'économie générale.

LEXIQUE

Les principaux postes de dépenses en fonctionnement

Charges à caractère général – Chapitre 011

Achats de fournitures : carburants, fournitures, entretien

Services extérieurs : prestations avec les entreprises, entretiens et réparations, assurances, impôts et taxes

Dépenses de personnel – Chapitre 012

Rémunérations des titulaires, non-titulaires, charges sociales : cotisations (URSSAF, ASSEDIC, caisses des retraites...)

Reversements de fiscalité – Chapitre 014

Attribution de compensation,

Contribution FPIC

Autres charges de gestion – Chapitre 65

Indemnités et formation des élus,

Subventions aux associations,

Subventions d'équilibre au budget annexe,

Participation centre nautique, CCAS,

Redevances pour concession de brevets et licences informatique.

Les principaux postes de recettes en fonctionnement

Produits des services

Ventes

Tarification des services

Impôts et taxes

Contributions directes : fiscalité des ménages set autres recettes fiscales

Attribution de compensation versée par la Communauté de Communes

Dotations et participations

Dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation nationale de péréquation (DNP)

Subvention de fonctionnement (état, région, département...)

Participations d'autres organismes (CAF...)

Compensations fiscales par l'Etat

Autres produits de gestion

Redevances (locations d'immeubles ...)

Produits exceptionnels